



CAHIER TECHNIQUE

L'HABITAT MINIER EN RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

HISTOIRE ET ÉVOLUTION 1825-1970

TOME I

RÉÉDITION SEPTEMBRE 2008



L'HABITAT MINIER EN RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

HISTOIRE ET ÉVOLUTION 1825-1970

TOME I

SOMMAIRE

ÉDITO par Gilbert ROLOS	02
PRÉFACE par Daniel PERCHERON	03
TRIBUNE de Jean-Pierre KUCHEIDA	04

PARTIE 1

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'HABITAT MINIER	05
EN RÉGION NORD - PAS DE CALAIS	

- 1 | NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DES CITÉS MINIÈRES
- 2 | FORMES ET MATÉRIAUX
- 3 | LE RÔLE DES HABITANTS DANS LA STRUCTURATION
DE L'HABITAT MINIER

PARTIE 2

TYPLOGIES ET FORMES URBAINES DE L'HABITAT MINIER	29
EN RÉGION NORD - PAS DE CALAIS	

- 1 | LES CORONS (1825 - 1890)
- 2 | LES CITÉS PAVILLONNAIRES (1867 - 1939)
- 3 | LES CITÉS-JARDIN (1904 - 1939)
- 4 | LES CITÉS MODERNES (1946 - 1970)

CONCLUSION	54
-------------------------	----

BIBLIOGRAPHIE	56
----------------------------	----

LES FORMES URBAINES DE L'HABITAT MINIER



Cité de la Parisienne à DROCOURT

LES CORONS (1825-1890)



A mi-chemin entre la rue et la courée, le coron est une forme urbaine composée d'un regroupement de petites maisons ouvrières. Elles sont alignées

systematiquement et rigoureusement et sont conçues de manière économique. Toutes possèdent un jardin potager individuel et des sols carrelés, signe de modernité et d'innovation pour cette époque.

Dans les années 1850 à 1890 en pleine croissance de l'activité minière, en raison du manque de terrains et de logements, les alignements de maisons sont construits à la chaîne prenant le nom « barreaux », modifiant profondément l'image du territoire.



Cité du Pinson à RAISMES

LA CITÉ JARDIN (1904-1939)



En 1898, l'anglais Howard invente la « ville-jardin » fondée sur une gestion plus scientifique des problèmes urbains. Très rapidement, les compagnies minières

ont repris à leur compte cette nouvelle manière de concevoir le cadre de vie (amélioration du confort, notion d'intimité, d'agrément, apparition du végétal et de formes urbaines et architecturales variées.

L'entre deux-guerres est la période au cours de laquelle on enregistre le plus de construction de logements. La cité-jardin se densifie rapidement et se restreint à une architecture pittoresque et répétitive.



Cité 10 de Béthune à SAINS-EN-GOHELLE

LA CITÉ PAVILLONNAIRE (1867-1939)



Trop sensibles aux affaissements miniers et non-conformes aux principes hygiénistes et paternalistes, les barreaux évoluent progressivement vers des types d'habitat

pavillonnaire (maisons jumelées ou groupées par 4). Les cités s'agrandissent, elles peuvent rassembler jusqu'à 400 maisons, et offrent des effets visuels impressionnants en volumétrie et en façade. L'architecture marque désormais la puissance des compagnies minières. Certaines compagnies comme celle de Lens ou de Béthune, construisent des équipements et tentent des solutions plus urbaines.



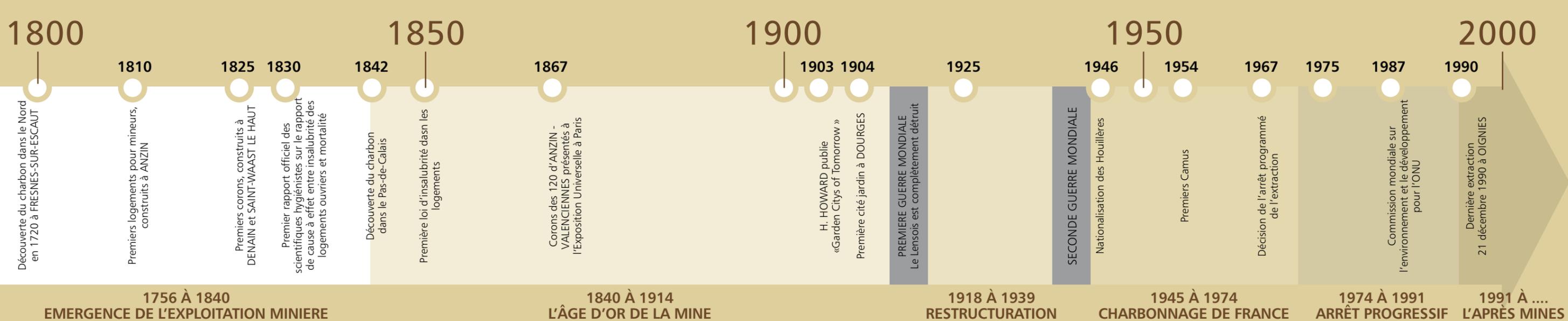
Cité du Bois Duriez à LALLAING

LA CITÉ MODERNE (1946-1970)



Il s'agit de cités construites après la nationalisation des houillères en 1946. Elles représentent un essai d'industrialisation de la construction pour faire face à

une lourde pénurie de logement. L'empreinte des doctrines modernistes de la Charte d'Athènes est directement perceptible dans les procédés Camus Haut et Camus Bas (maisons préfabriquées en panneaux de béton). Pour les mineurs en retraite, on construit sur des terrains résiduels des petits logements composés de maisons jumelées de types 100, 106, 230.



CAHIER TECHNIQUE

L'HABITAT MINIER
EN RÉGION
NORD - PAS DE CALAIS
HISTOIRE ET ÉVOLUTION 1825-1970
TOME I

RÉÉDITION SEPTEMBRE 2008

1^{ÈRE} EDITION : JUIN 2006 (5 000 EXEMPLAIRES)

EDITO



DE GILBERT ROLOS

Président de la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais
Conseiller régional
Maire de Sallaumines

Avec ce premier tome du cahier technique consacré à l'histoire et l'évolution de l'habitat minier en région Nord - Pas de Calais de 1825 à 1970, la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais, partenaire « naturelle » de « Bassin Minier UNESCO », s'inscrit dans l'immense tâche collective qui est menée pour mieux connaître et faire reconnaître la valeur et la globalité de cet héritage exceptionnel. Il est la première pierre du Schéma de Développement Patrimonial dont la conception a été confiée à la Mission Bassin Minier.

Outil d'information et de sensibilisation, ce cahier technique a pour premier objectif de rassembler la somme des connaissances sur les caractéristiques du patrimoine bâti, spécifiques à l'habitat minier du Nord - Pas de Calais. Fondée sur un travail de terrain méticuleux et sur l'apport d'ouvrages qui ont fait date, comme ceux du Centre Historique Minier du Nord - Pas de Calais à Lewarde ou ceux menés par Nada et Marc BREITMAN, cette publication franchit une nouvelle étape : grâce à une analyse rigoureuse, elle donne des clefs de lecture de « ce livre ouvert » qu'offrent les cités minières sur l'ensemble des avancées techniques, urbaines, architecturales et sociales, depuis la révolution industrielle jusqu'aux prémices de l'urbanisme moderne.

Dans la phase d'élaboration du plan de gestion demandé par l'UNESCO, cet outil facilitera le passage à une lecture partagée de la valeur patrimoniale de ces témoins de l'héritage minier, en relation dynamique avec les autres composantes du paysage culturel : les grands sites de la mémoire, les Monuments Historiques et les édifices non protégés, la Trame Verte et les friches à recomposer, et sans oublier la culture, le lien social et les pratiques spécifiques des habitants qui font des cités minières un patrimoine culturel vivant.

Je tiens à remercier ici les partenaires - la SOGINORPA, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Direction Régionale de l'Équipement du Nord - Pas de Calais - qui ont apporté leur concours à la réalisation de cet ouvrage qui, je le souhaite, fera référence.

PRÉFACE

Photo : © F. Lo Presti



DE DANIEL PERCHERON

Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais,
Sénateur du Pas-de-Calais

Evoquer l'histoire et l'évolution de l'Habitat Minier en Région Nord – Pas de Calais c'est tout naturellement parler des femmes et des hommes qui l'ont occupé pendant près de 150 ans. C'est parler de la vie des mineurs, de leur combat contre leur condition d'esclave de la production, de leur lente conquête par la grève et le bulletin de vote pour essayer de devenir libres et responsables. C'est vouloir tourner la page d'une époque où des hommes mouraient parfois pour gagner leur vie mais avec la force et la fierté d'un héritage sans égal : celui du mouvement ouvrier.

C'est pourquoi, le Conseil régional a immédiatement soutenu l'initiative de la candidature du bassin minier sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des Paysages Culturels Evolutifs ; une opportunité formidable pour les habitants d'afficher avec fierté leur détermination à ne pas oublier leur identité pour construire l'avenir.

Dans cette aventure collective, les cités minières ont un rôle central à jouer tant l'habitat a fortement contribué à la transformation du paysage urbain et humain du territoire. Il n'existe aucun autre endroit en Europe où sont regroupées les cités ouvrières d'une qualité si exceptionnelle.

A ce titre, leur préservation et leur valorisation n'est pas seulement un devoir ; l'enjeu est également d'agir dans une perspective de reconquête du territoire. Nous pouvons aujourd'hui nous rendre compte des acquis des trente dernières années d'intervention publique au cours desquelles le Conseil régional et l'ensemble des partenaires publics ont participé à la reconquête d'un territoire meurtri par son histoire industrielle.

Aujourd'hui et plus que jamais, l'impact urbain socio-économique, culturel et environnemental des cités minières justifie un intérêt singulier et des outils adaptés pour répondre aux nouveaux défis : accélérer le renouvellement urbain pour achever le changement d'image du territoire, améliorer son attractivité résidentielle, favoriser la mixité sociale dans un marché du logement de plus en plus tendu au moment où l'habitat individuel est de plus en plus attractif.

Pour le Conseil régional et ses partenaires, l'enjeu est de valoriser les acquis de ses politiques d'aménagement et de développement du territoire : la reconquête des espaces dégradés, la Trame Verte, la préservation des grands sites de la mémoire, le renouvellement urbain...

A cet égard, les politiques régionales doivent, dans le cadre des nouveaux partenariats à élaborer, prendre en compte les spécificités de l'ancien bassin minier et de son habitat pour faire des logements miniers un levier de développement économique, social et environnemental pour l'avenir.

Prendre appui en son histoire industrielle et sociale pour envisager un avenir résolument plus coloré : le défi est là.

TRIBUNE



DE JEAN-PIERRE KUCHEIDA

Député-maire de Liévin, président de la SOGINORPA,
Président de l'Association des Communes Minières
du Nord-Pas de Calais (ACM)

Depuis plus de 30 ans, les maires du bassin minier agissent pour prendre en charge les problématiques spécifiques des communes minières. Le rachat de la SOGINORPA par les collectivités locales a marqué une nouvelle donne. Auparavant, lorsqu'elle était placée dans le giron de CdF*, ses interventions se limitaient à l'entretien courant (et encore !!!) pour ne pas augmenter l'endettement de la société-mère. Aujourd'hui, la SOGINORPA qui fait partie intégrante du Groupe Maisons et Cités s'est engagée dans une véritable stratégie de développement. Chaque année, elle investit 150 millions d'euros dans la rénovation de son parc. Une opération qui induit plus de 2 500 emplois. Le Groupe Maisons et Cités s'implique de plus en plus dans les projets urbains des communes, et est devenu un véritable partenaire associé aux réflexions locales d'aménagement du territoire. C'est un exemple de gestion unique en France.

Certes, les marges de manœuvre sont plus restreintes qu'avant, notamment dans le domaine foncier, car les hectares libérés suite à la réduction du parc (68 000 logements aujourd'hui contre 118 000 en 1970) ont été réaffectés. Toutefois, des densifications foncières ou de nouveaux lotissements restent encore possibles dans certaines cités pour créer 2 à 4000 logements de plus.

Le groupe Maisons et Cités suit avec une attention toute particulière le souhait de la Région de créer un fonds de dynamisation du bassin minier, il pourrait d'ailleurs en être partenaire.

Le groupe Maisons et Cités ne peut qu'être favorable à la candidature « UNESCO » qui valorise son patrimoine et le territoire tout entier. L'ouvrage publié par la Mission contribue à créer un nouveau regard sur les cités minières. Les cités minières sont un patrimoine vivant qui a réussi à rester attractif au travers de ses évolutions. La réussite de l'initiative de la candidature « UNESCO » repose sur ce constat simple qui nous protège de toute tentative de « vitrification » du territoire. Nous ne sommes pas dans un territoire figé mais bien dans un paysage culturel qui évolue et qui continuera d'évoluer. Tout l'enjeu est de pouvoir arbitrer entre la nécessaire préservation de ces témoins de cette histoire et une réhabilitation respectueuse de sa qualité. Le risque pour Maisons et Cités et les collectivités locales est de se voir dicter des évolutions par un contexte peu favorable de réduction des crédits : les communes minières s'inquiètent en effet du manque de crédits « GIRZOM* » à hauteur de 40 millions d'euros pour terminer l'ensemble des rénovations de voiries. En outre, des crédits « GIRZOM » découlent de l'utilisation des crédits ANAH* pour la rénovation des logements. A l'heure d'aujourd'hui, nous ne savons pas si ceux-ci seront à la hauteur de l'enjeu : d'ici 10 ans, la rénovation du parc Maisons et Cités devrait coûter un milliard d'euros ... La sécurisation du projet dépend également d'un taux de TVA à 5,5 % pour les travaux immobiliers qui doit rester inchangé.

En matière de renouvellement urbain, la quasi-totalité des communes minières sont au milieu du gué ... Il importe que les nouvelles politiques contractualisées offrent un cadre sécurisé et des aides publiques plus adaptées aux spécificités du parc pour pouvoir arbitrer entre la réhabilitation et le neuf et continuer à offrir à la population ce qu'elle privilégie : une maison individuelle avec jardin et un loyer modéré. Les cités minières sont un patrimoine d'avenir !

* cf. page 55



Les terrils du 11/19 à LOOS-EN-GOHELLE et la Cité Saint-Albert à LIEVIN

PARTIE 1

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'HABITAT MINIER EN RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

- 1 | NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DES CITÉS MINIÈRES
- 2 | FORMES ET MATÉRIAUX
- 3 | LE RÔLE DES HABITANTS DANS LA STRUCTURATION DE L'HABITAT MINIER



1 | NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DES CITÉS MINIÈRES

LE CONTEXTE MINIER

L'activité charbonnière s'est développée de manière intensive dans le bassin du Nord - Pas de Calais à partir de la découverte de la présence de charbon en 1720 à Fresnes-sur-Escaut (Nord), jusqu'à la fermeture du dernier puits en 1990 à Oignies (Pas-de-Calais).

Cette industrie a engendré un grand nombre d'installations d'extraction, des usines de valorisation du charbon, un réseau de voies ferrées (les cavaliers), des terrils et des villes ouvrières. Le paysage de ce territoire autrefois rural, ponctué de quelques villes fortifiées, a été complètement bouleversé.

La Mine est une **industrie de main d'œuvre**. Dans un premier temps, le monde agricole du Nord - Pas de Calais fournissait aux compagnies minières des ouvriers issus du monde paysan. Dès 1810 et l'explosion industrielle, le développement



croissant de l'activité exige d'attirer, de professionnaliser et d'enraciner durablement une nouvelle population d'ouvriers : les mineurs. Pour pallier le manque de logements sur le territoire, les compagnies minières construisent les cités ouvrières.

De ce contexte naît un paysage particulier, en grande partie polarisé sur les puits de mine, disposés çà et là en fonction de l'exploitation du sous-sol. L'exploitation minière associe deux fonctions élémentaires : la **production** et le **logement**.

C'est au cœur de ce paysage que naît au gré de plus de 150 ans d'exploitation charbonnière intensive, une puissante communauté ouvrière soudée par une **culture commune du travail** et un **mode de vie spécifique**.

Le choix de construire un **habitat ouvrier individuel** participe à une **politique de paternalisme** des compagnies minières, et notamment à une volonté d'encadrer et de contrôler chaque moment de la vie du mineur et de sa famille (organisation d'activités de loisirs, présence d'écoles, d'églises, de commerces...).

L'habitat minier a d'abord été conçu par les ingénieurs des compagnies puis par des architectes. Les cités minières deviennent rapidement un véritable **outil de développement, de représentation et de publicité** pour les compagnies minières qui se livraient une concurrence intense sur ce territoire limité.





Cet esprit de compétition explique en partie la **richesse architecturale des habitations** et le **souci d'innovation** dont a bénéficié l'habitat minier. Chaque compagnie est poussée par sa détermination à laisser sa marque sur le territoire et à y attacher une main d'œuvre précieuse, parfois très mobile. L'objectif premier étant de **réaliser des logements décents**.

On constate le **souci permanent d'améliorer les conditions d'habitat**, en termes de confort (carrelage, jardin, salle d'eau, électricité), de surface habitable (pièce unique puis multiple, salles sèches/humides), de vie sociale (équipements collectifs, écoles, maisons unifamiliales), d'environnement et de santé (ensoleillement : cité-jardin et camus, centres de sécurité sociale des mines).

L'habitat minier du Nord - Pas de Calais est resté, au fil de ses évolutions, un **support d'innovation architecturale et urbaine**. Ainsi, en 1867, alors que les premiers hygiénistes montraient du doigt les conditions déplorables dans lesquelles étaient logés les ouvriers à Paris, l'Exposition Universelle présentait la Cité des 120 (à Valenciennes et Anzin) comme un modèle en terme d'habitat ouvrier. Plus tard, les cités pavillonnaires, les cités-jardin et enfin les cités « camus » seront souvent conçues, pour l'époque, dans un même souci de **qualité et de modernité**, mais aussi de pragmatisme technique et économique.



- ① Terril 110 à OIGNIES
- ② Centre de soins et pharmacie à OIGNIES
- ③ Fosse d'Arenberg à WALLERS
- ④ Coron de la Pierrette à BÉTHUNE
- ⑤ Ecole de la Cité des Provinces (Saint-Pierre) à LENS
- ⑥ Eglise de la Cité 5 de Béthune à GRENNAY et LOOS-EN-GOHELLE
- ⑦ Plaque située à l'entrée de la Cité 2/5 de Calonne à LIÉVIN
- ⑧ Ecole de la Cité du Nouveau Monde à BRUAY-LA-BUISSIÈRE
- ⑨ Hôtel de Ville de CARVIN
- ⑩ Ecole de la Cité de la Clarence à DIVION

Le bassin minier Nord - Pas de Calais est une entité territoriale dont l'unité morphologique et culturelle a été créée par le développement de l'industrie minière aux XIX^e et XX^e siècles.

Il représente un dixième de la superficie régionale et rassemble aujourd'hui environ 1 200 000 habitants, soit près d'un tiers de la population régionale (4 millions).

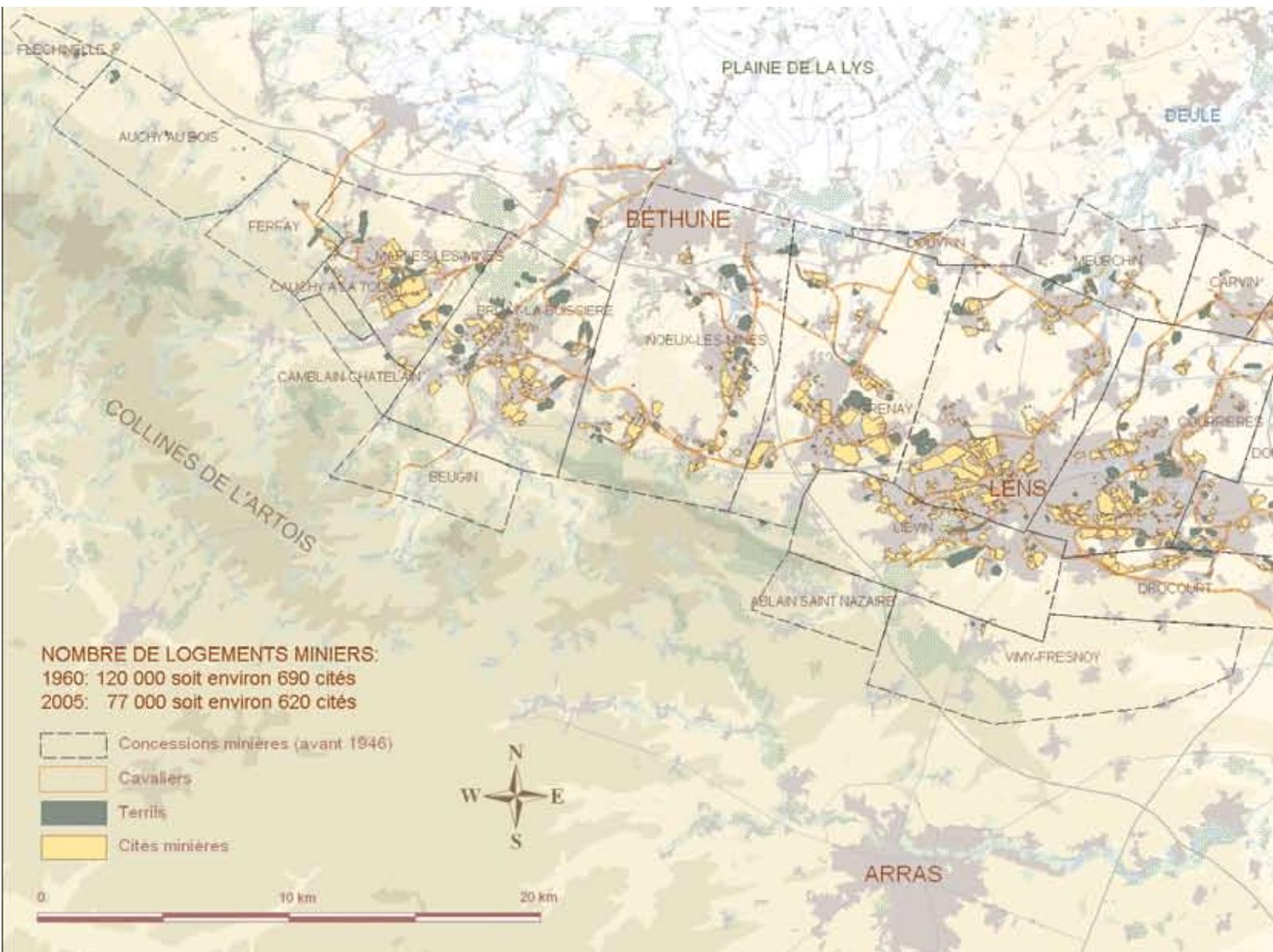
LE TERRITOIRE DE L' HABITAT MINIER

Un territoire pré-existant

Au XVIII^e siècle, le territoire était composé essentiellement de **terres agricoles ponctuées de bourgs ruraux et de quelques villes moyennes**. Il comprend quelques villes historiques (Valenciennes, Douai et Béthune), qui rayonnent en tant que pôles administratifs, commerciaux et culturels. Ces villes sont restées spectatrices du développement de l'urbanisme minier et en ont été que partiellement transformées (malgré la modification de leur aire d'influence par l'apparition de pôles industriels tels que Bruay-la-Buissière ou Lens).

L'urbanisme minier

Le territoire s'est développé selon une logique d'**optimisation de la production minière**. Ce développement s'est appuyé en partie sur les structures préexistantes par économie de moyens (axes de communication), **sans contrôle de la croissance urbaine**. L'émergence du paysage minier s'est caractérisée par une **forte densification urbaine** née de l'implantation de structures productives et de l'arrivée d'une main d'œuvre conséquente qu'il fallait loger (comme l'illustre l'apparition de l'agglomération de Lens).



Cette dépendance entre le logement et la production est à la base du développement de l'urbanisme du bassin minier, fait d'une **accumulation de sites d'extraction** répartis sur le territoire au gré de la découverte de nouveaux gisements.

Chacun de ces sites était structuré à l'identique avec :

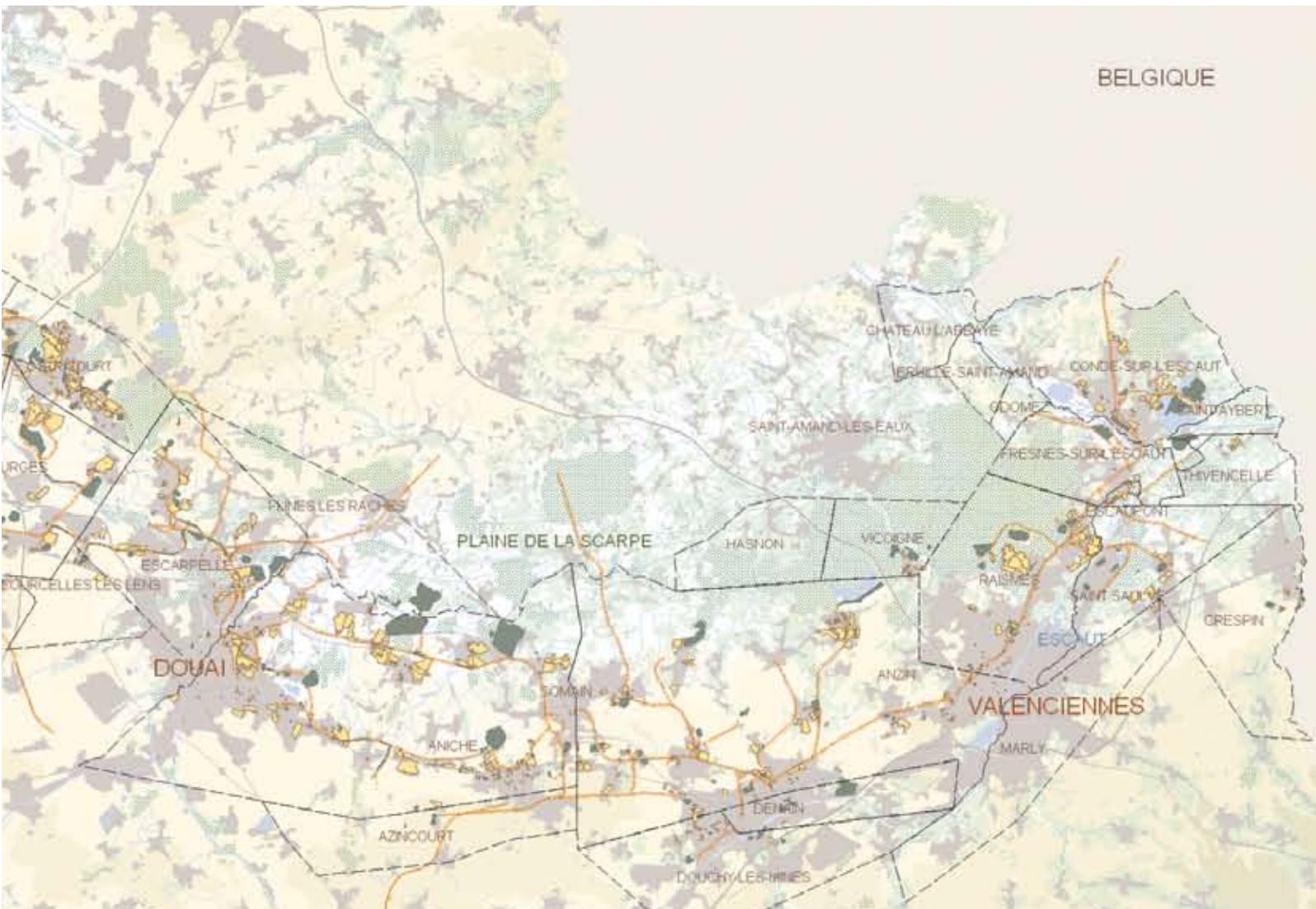
- une fosse comprenant plusieurs puits couronnés par les chevalements qui permettaient l'accès au gisement charbonnier ;
- un/des terrils, lieu de dépôt des minerais non exploitables ;
- un réseau de voies ferrées pour le transport du matériel et du charbon en surface (cavaliers) ;
- une/des cités minières pour loger les ouvriers, ingénieurs et responsables.

Aux sites d'extraction, s'ajoutent d'autres installations industrielles de valorisation du charbon, comme les cokeries, les lavoirs, etc... **Certains sites sont isolés en pleine campagne**, tandis que **d'autres sont blottis autour de centres urbains**, créant des communes minières de près de 10.000 habitants.



① Le site du 9/9bis et la Cité Declercq à OIGNIES

② L'emplacement du futur Louvre à LENS au cœur des cités minières





Ces créations ne sont pas concertées : l'accumulation aléatoire de sites d'extraction et de cités minières laisse de nombreux vides urbains (on voit régulièrement des terres cultivables en pleine ville) ; de nombreux sites sont à cheval sur plusieurs communes qui perdent la gestion de leur foncier.

Certaines compagnies minières étendent leur rôle et créent des équipements collectifs (écoles, églises, centres de soins, squares...)

Un découpage territorial

L'urbanisme centré sur la production était possible grâce au système administratif des **concessions minières accordées par l'Etat**. Ce système de concessions permettait à l'exploitant minier de gérer comme il l'entendait l'implantation de structures qu'il estimait nécessaire.

Les compagnies, privées et autonomes, décidaient donc seules des choix d'aménagement à l'intérieur de la concession. Les pouvoirs locaux n'avaient aucun droit de regard sur le développement urbain de leur commune.

Avant la Première Guerre Mondiale, le bassin était découpé en **43 concessions**, réparties en **18 compagnies minières**. En 1925, avant les regroupements successifs, on dénombre 27 compagnies. Ces compagnies sont **nationalisées en 1946**, et remplacées par **9 groupes** miniers au sein des Houillères du Bassin Nord - Pas de Calais (HBNPC). A la fin des années 70, **après des fusions successives, seuls 5 groupes subsistent**.

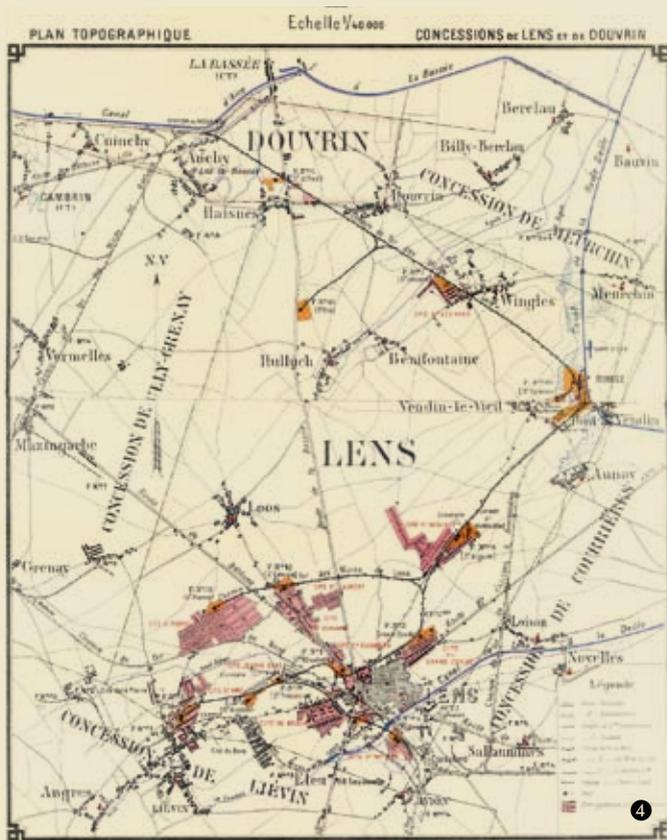
Cette division en 43 unités de production a occasionné un **découpage du bassin** en territoires autonomes et concurrents et cela jusqu'à la nationalisation. L'architecture des cités, propre à chaque secteur, offre une lisibilité de ce découpage territorial lié à l'exploitation du charbon.



- ❶ Terrils, cités minières, cavaliers, trois composantes du paysage minier ; l'exemple de BULLY-LES-MINES, GRENAVY et MAZINGARBE
- ❷ Cités Godion, St-Joseph, Solitude et Ferronnière : un ensemble autonome à DOUAI
- ❸ Cités Lemay, Sainte-Marie et Nouvelle à PECQUENCOURT
- ❹ Cité 33 des Musiciens à BRUAY-LA-BUISSIÈRE



Plan des concessions de Lens et de Douvrin en 1904



Sur le plan de concession, figurent en rose les cités appartenant à la Compagnie des Mines de Lens et en brun les carreaux de fosse avec leurs puits de mine. Ils sont reliés entre eux par un réseau de voies ferrées (les cavaliers).

En 1904, à peine 25 ans après le début d'une réelle exploitation du charbon par la Compagnie de Lens, les cités minières ont déjà **transformé en profondeur le paysage du Lensois**. Elles occupent un espace plus vaste que le centre ancien qui avait mis plusieurs siècles à se structurer. Elles sont en **lien direct avec les fosses**, séparées les unes des autres par de vastes espaces agricoles.

En 1852, avant le début de l'exploitation du charbon, la commune comptait 3 000 habitants. En 1900, on en dénombre déjà 20 000. En 1914, 36 000 Lensois, pour la plupart des mineurs, ainsi que des femmes et enfants de mineurs, doivent trouver à se loger. **En l'espace d'une génération à peine, la compagnie construit près de 8 000 logements**. Après la Première Guerre Mondiale, Lens n'est plus qu'un amas de gravas, seules 33 maisons sont encore debout, les cités sont souvent reconstruites à l'identique.

Aujourd'hui, sur les 15 000 logements que compte la commune, 5 000 sont des maisons

des mines. Dans le cadre de son nouveau **Plan Local d'Urbanisme**, la commune a inscrit sept cités minières dans son volet patrimonial. Elles feront l'objet de **prescriptions particulières** de manière à encadrer leur évolution et à préserver leurs qualités architecturales, urbaines et paysagères.



4 Plan des concessions de Lens et de Douvrin, Compagnie des Mines de Lens, 1904

5 Plan de Lens et Liévin en 1990

2 | FORMES ET MATÉRIAUX

UNE RICHESSE DES FORMES

Origines

La diversité de l'habitat minier est le résultat d'une **construction qui s'est étalée dans le temps et dans l'espace**. En effet, l'architecture des cités s'est diversifiée au fil de son histoire en profitant des **évolutions sociales et culturelles** de la société minière. Elles se sont également différenciées d'un territoire à l'autre grâce à la **concurrence** que se livraient les différentes compagnies minières qui se servaient de leurs cités comme **outils de représentation** et comme moyen d'attirer et de fixer une main d'œuvre souvent rare.

La conception de cet habitat s'est nourrie des réflexions et des débats de l'époque sur le logement ouvrier. Celles-ci ont commencé avec l'amélioration des conditions d'hygiène, puis du cadre de vie. Les typologies des cités en sont directement issues.

Plusieurs Expositions Universelles, dont celle de 1867 à Paris, ont abordé ces thèmes. La réflexion sur l'habitat pavillonnaire de Le Play¹ exploite les résultats obtenus par les mines à travers l'Europe, comme l'expérience de la **Mine de Blanzy** (Mulhouse), où plusieurs typologies de logements ont été testées auprès des ouvriers. On retrouve certaines de ces typologies dans le Nord - Pas de Calais.



Les brochures promotionnelles, les expositions, les tentatives d'appropriation du principe de la cité-jardin ou les théories Modernistes témoignent de la volonté des compagnies minières de la région Nord - Pas de Calais à affirmer leur savoir-faire. Les styles architecturaux empruntés en témoignent.



En 1960, le parc immobilier du bassin minier Nord - Pas de Calais atteint son apogée et compte environ 120 000 logements répartis dans près de 690 cités. Environ 77 000 logements issus de l'époque minière subsistent encore sur l'ensemble du territoire.

65 430 appartiennent à la SOGINORPA (Société de Gestion Immobilière du Nord - Pas de Calais), 7 639 à la Société Immobilière de l'Artois et environ 3 800 sont devenues propriétés privées*.

On constate une grande diversité dans le traitement des formes de l'habitat; il n'y a pas deux cités identiques et à l'intérieur même de la cité on compte souvent plusieurs typologies de logements.

La SOGINORPA dénombre aujourd'hui plus de 800 typologies différentes allant du type « Alouette » présent dans le Coron des 120, aux logements modernes de type « Camus ».



* données « Maisons et Cités » : juin 05 et Sandt : décembre 2003

1 Frédéric Le Play (1806 - 1882) Economiste et ingénieur français



4

Le découpage du bassin minier en concessions indépendantes et concurrentes a ainsi contribué à diversifier les formes urbaines et architecturales des cités minières, et ce, jusqu'à la nationalisation en 1946.

Aujourd'hui, alors même que les concessions ont disparu, les différentes identités qu'elles avaient cherché à affirmer à travers l'habitat, ont contribué à créer des ensembles urbains, des morceaux de paysage cohérents et identifiables. De la simple volonté de se différencier par les détails architecturaux, la volumétrie ou les matériaux, jusqu'à l'affirmation d'une politique de logement avant-gardiste, **les compagnies minières ont construit l'identité plurielle du paysage urbain du bassin minier.**



7



5



8



9



6

- ① Cité 2/5 de Calonne à LIEVIN
- ② Cité de la Fosse 7 à COURCELLES-LES-LENS
- ③ Cité Nouvelle du 1 à NOEUX-LES-MINES
- ④ Cité 40 à GRENNAY
- ⑤ Cité des Alouettes à BULLY-LES-MINES et GRENNAY
- ⑥ Cité du Blanc Cul (du Garage) à MASNY
- ⑦ Cité des Brebis à BULLY-LES-MINES et MAZINGARBE
- ⑧ Cité de la Perche à LENS
- ⑨ Cité Foch à HENIN-BEAUMONT



1



2



3



4

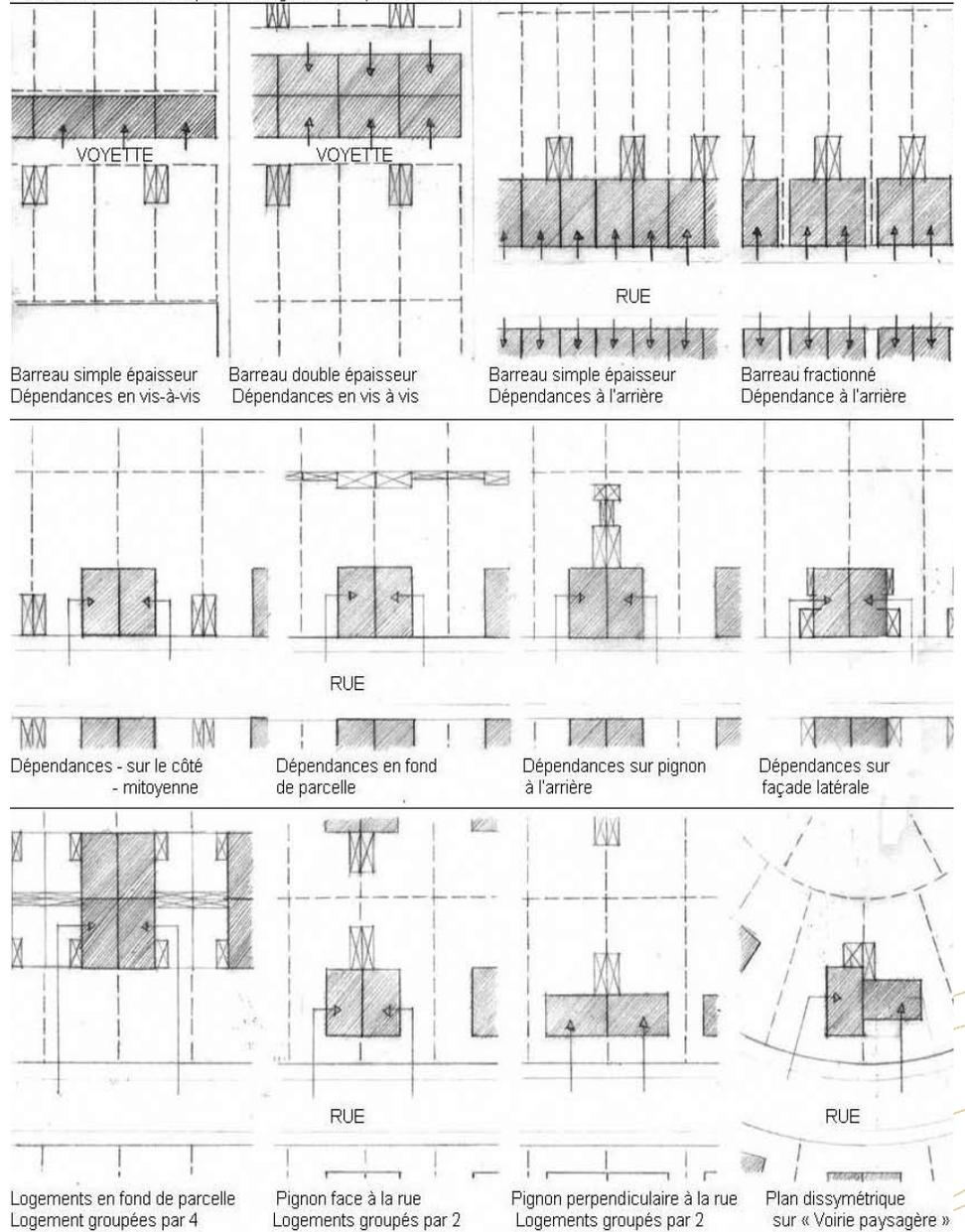


5

Implantation du logement sur la parcelle

Positionnement du bâti : rue, parcelle, logement, dépendances, accès.

Positions relatives : rue / parcelle / logement / dépendances / accès



Voirie

La qualité et l'identité des cités minières du Nord - Pas de Calais reposent en grande partie sur leur diversité. En effet, les différentes formes de voiries, les divers modes d'implantation des logements et de leurs dépendances sur les parcelles, ainsi que le positionnement des maisons les unes par rapport aux autres, déterminent des formes urbaines et des ambiances extrêmement variées.

- 1 La voyette
- 2 La ruelle
- 3 La rue
- 4 L'avenue
- 5 La rue courbe dans les cités-jardin

Classification

Une analyse croisée de la forme urbaine, des styles architecturaux et des spécificités territoriales, permet de classer les différents types de logements qui ont été produits par les compagnies minières et par les Houillères du Bassin Nord - Pas de Calais.

Une évolution des concepts urbains et architecturaux

- **Plan urbain de la cité :**
1/ Coron, 2/ Cité pavillonnaire, 3/ Cité-jardin, 4/ Cité moderne
- **Style architectural du bâti :**
1/ Rationnaliste, 2/ Pittoresque, 3/ Moderne

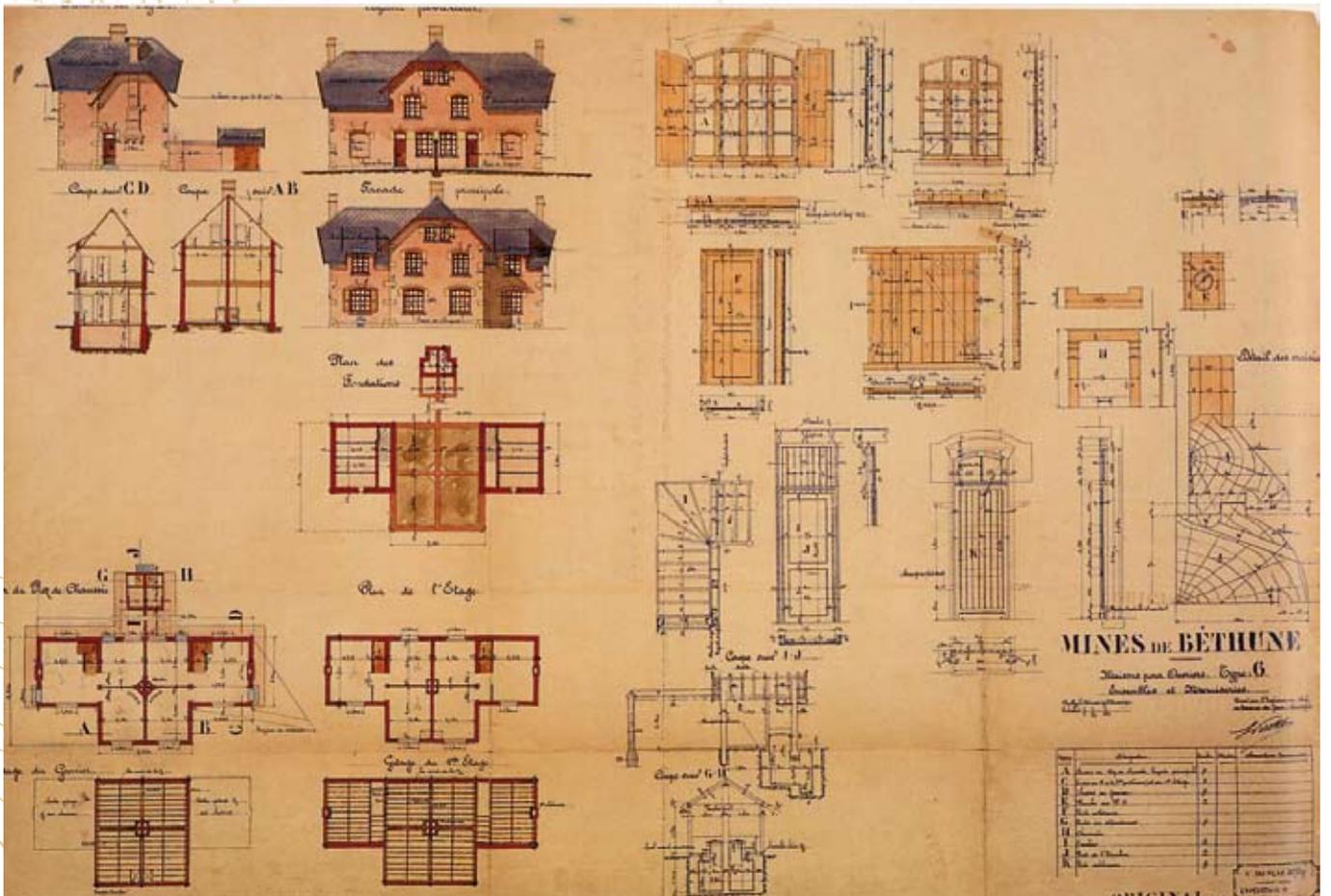
Des compagnies minières qui se partagent le territoire

- 43 concessions minières réparties en compagnies minières

Ainsi, les évolutions des concepts urbains et des styles architecturaux, adaptés aux différentes politiques de construction des compagnies, ont fini par engendrer plus de 800 types différents de logements sur l'ensemble du bassin minier.



Façade d'une maison d'employé « type 25M », Compagnie des Mines de Béthune



Plans, coupes, façades et détails de menuiseries d'une maison ouvrière « type 6 », Compagnie des Mines de Béthune

STYLES ARCHITECTURAUX

Rationalisme



La façade exprime la structure de l'édifice et le procédé de construction : mise en œuvre de la brique (dimensionnement et modénatures), découpage en travées/niveaux, chaînages et ancrages, soubassement, corniche, etc. Ce style est **le plus courant et le moins coûteux**. On le retrouve dans toutes les concessions, dans toutes les typologies de cités et à toutes les époques. Proche des constructions traditionnelles en brique du Nord - Pas de Calais, l'architecture de l'habitat minier emploie naturellement leurs caractéristiques et leurs acquis. Toutefois on relève l'apparition de **formes propres à l'habitat minier** (barreaux de cornons, chaînage, motifs particuliers, etc.).



Pittoresque

Le style pittoresque est né de la volonté de **rompre avec la rigidité des constructions**. Pour cela, il s'inspire des formes régionalistes dépassant les frontières du bassin minier (volumétries, décors, détails architecturaux) pour trouver un style d'architecture moins rigide et plus diversifié, qui préfigure la différenciation de l'habitat minier et qui favorise l'appropriation des habitants.

Les maisons pittoresques sont construites dans les cités-jardin et dans certaines cités pavillonnaires essentiellement dans l'**entre-deux guerres**, à l'époque où la concurrence entre les compagnies était la plus forte. Cette architecture pittoresque est l'œuvre d'architectes et non plus d'ingénieurs. Elle semble s'être inspirée au début, des réalisations Art Déco et Art Nouveau, comme en témoignent quelques détails des premières cités-jardin. Au final, le style pittoresque aboutit à une profusion de **formes complexes et variées**.



- 5 Cité de Marles à MARLES-LES-MINES et AUCHEL
- 6 Cité 3 à AUCHEL
- 7 Cité du Blanc Cul (du Garage) à MASNY
- 8 Cité des Genettes à LIEVIN
- 9 Cité 7 de Béthune à MAZINGARBE
- 10 Cité Bruno à DOURGES



1



2



3



4

Les types de maisons construites restent cependant assez simples et adaptés à leur fonction de logement ouvrier.

Les éléments récurrents de cette architecture relevés dans l'habitat minier sont :

- les motifs peints utilisant le module de la brique (bandeau filant, encadrement de baie, frise, colombages, etc.),
- les modénatures de briques utilisant plusieurs couleurs ou nature de brique (terre cuite rouge/grise, briques vernissées de couleurs vives (bleu, orange), etc.) pour produire des frises, des colombages ou des motifs isolés,
- des matériaux nouveaux dérivés du béton (mur en parpaings de béton, mur de briques cimenté avec incrustation de motifs en bas relief imitant des colombages en bois, des corniches, etc.),
- des débords de toiture de 30 à 50 cm généralisés sur tout le pourtour de la maison,
- des volumétries de toitures cossues, des porches d'entrée, des plans de logements plus variés.

Cette architecture pittoresque et les efforts apportés sur le traitement des espaces publics (tracé des voies sinueux, plantations, clôtures végétales) créent des ambiances urbaines plus riches.

Moderne



5

Ce style traduit la prise en compte des **théories modernes généralisées en France dans les années 1960-70**. Il est celui des constructions modernes édifiées à l'époque, à l'échelle nationale. Cependant, certains éléments sont spécifiques aux cités minières du Nord - Pas de Calais (permanence des constructions en brique et procédés constructifs dit « Camus » Haut et Bas).

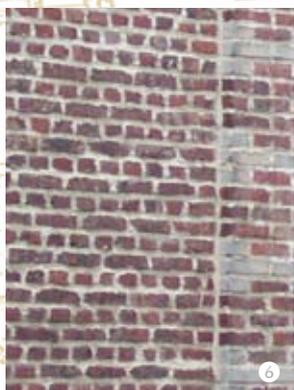
On retrouve ce style à l'identique partout dans le Bassin Minier de la région. Cependant, il est moins présent dans le Béthunois-Bruaysis où la récession, plus précoce que dans le reste du bassin, n'a pas nécessité la construction massive de logements après 1946.

Ce changement radical de formes marque le retour de l'**industrialisation de la construction** qui avait caractérisé la conception des grands barreaux de corons. L'architecture est fonctionnelle. **Les variations formelles sont réduites au minimum** et découlent du procédé constructif : la préfabrication en panneaux de béton pour les logements Camus et les encadrements de baies en béton pour les logements en briques.

- 1 Cité Darcy à HENIN-BEAUMONT
- 2 Cité des Provinces (St-Pierre) à LENS
- 3 Cité de la Faisanderie à LIBERCOURT
- 4 Cité de la Forêt à LIBERCOURT
- 5 Cité 50 à AUBERCHICOURT

DÉTAILS ARCHITECTURAUX

Matériaux les plus couramment utilisés



- ⑥ Briques de terre cuite
- ⑦ Parpaings de schiste
- ⑧ Tuiles de terre cuite
- ⑨ Modénature de briques silico-calcaire, Cité du Moulin à FOUQUIÈRES-LES-LENS
- ⑩ Modénature de briques vernissées, Route de Neuville à ESCAUDAIN
- ⑪ Appareil cyclopéen en pierre meulière
- ⑫ Faux-colombages en briques silico-calcaire, Cité de la Sucrierie à SIN-LE-NOBLE
- ⑬ Faux-colombages en ciment sur parpaings de schiste peints, Cité Cornuault à EVIN-MALMAISON
- ⑭ Béton gravillonné
- ⑮ Clins de bois, Cité de la Forêt à LIBERCOURT
- ⑯ Pierre-brique-béton-bois-terre cuite, Cité des Provinces (St-Pierre) à LENS
- ⑰ Faux-colombages en ciment sur mur de briques, Cité Foch à HENIN-BEAUMONT

COMPOSITION DE FAÇADE



Le mur pignon

Le mur pignon connaît une évolution importante qui témoigne des préoccupations de composition de façade, des évolutions de la distribution intérieure, du positionnement de la maison sur la parcelle et surtout du **passage progressif du coron à la cité-jardin**.

Dans la plupart des coron, le pignon est un mur aveugle en brique. La composition rationaliste de la façade, rythmée par des bandeaux, travées et percements, se retourne sur le pignon. Peu à peu, **l'espacement entre les maisons permet au pignon d'avoir des ouvertures** ; il s'enrichit progressivement de décorations et devient une façade à part entière.

Dans le cas de logements regroupés par 3 ou 4, le pignon peut se retourner parallèlement à la façade principale en créant une volumétrie en « U » qui s'oppose aux « barreaux » des premiers coron.

La fenêtre



- ❶ Cité 33 des Musiciens à BRUAY-LA-BUISSIÈRE
- ❷ Coron des 120 à ANZIN et VALENCIENNES
- ❸ Cité du Pont à WINGLES
- ❹ Cité Arenberg à WALLERS
- ❺ Cité 3 à AUCHEL
- ❻ Pignons retournés, Cité du Chauffour à ABSCON
- ❼ Arc en briques, Cité de la Plaine à LIEVIN
- ❽ Encadrement peint, Cité Thiers à ESCAUT-PONT et BRUAY-LA-BUISSIÈRE
- ❾ Encadrement en saillis, Coron Vert à DOUAI-DORIGNIES
- ❿ Linteau en béton, Cité Magnesse à LIEVIN
- ⓫ Linteau cintré avec polychromie de briques, Quartier Desessevalle à SOMAIN
- ⓬ Grande baie à linteau droit et piédroits peints, Cité de la Clochette à DOUAI
- ⓭ Style importé, Cité des Jardins à GRENAY
- ⓮ Linteau cintré avec clef de voûte et polychromie de briques vernissées, Cité Taffin à VIEUX-CONDÉ
- ⓯ Fausses baies sur pignon, Cité 9 à BARLIN



Le mur de clôture

Dans certains corons et dans la plupart des cités pavillonnaires, chaque maison possédait une **cour fermée** avec diverses dépendances (photo 16). Avec l'apparition du jardin d'agrément, la clôture devient **végétale ou décorative**. Elle peut parfois être en béton ajouré préfabriquée (photo 18 et 19).



Les dépendances

Selon les cités, le « **local technique** » est utilisé comme : buanderie, atelier, wc, clapiers, poulaillers, etc... Les édifices sont sommaires et ont souvent été démolis ou remplacés (photo 17). A partir de la cité-jardin, ces dépendances sont intégrées aux logements et donnent naissance à des **pièces supplémentaires** (cuisine, buanderie) (photo 22).



- 16 Clôture en briques, Cité 33 des Musiciens à BRUAY-LA-BUISSIÈRE
- 17 Cité 9 à BARLIN et HERSIN-COUPIGNY
- 18 Haie végétale et lisse basse en béton, Cité 4 à LENS et ELEU-DIT-LEAWETTE
- 19 Clôture en béton ajouré, Cité du Grand-Condé à LENS
- 20 Haie végétale et lisse en béton, Cité Foch à HENIN-BEAUMONT
- 21 Haie végétale en recul, Cité 2 à MAZIN-GARBE et BULLY-LES-MINES
- 22 Cité Bruno à DOURGES



1



2



3



4



5

Le porche d'entrée

En passant de la cité pavillonnaire à la **cité-jardin**, la maison s'ouvre plus volontiers sur l'extérieur. La porte d'entrée en bois, souvent aveugle, laisse place à une porte vitrée qui donne parfois sur un porche.

Ce nouvel élément qui permet de s'abriter des intempéries, marque surtout **l'évolution du rapport entre l'intérieur et l'extérieur de la maison**.

Il est dans certains cas la prolongation de celle-ci vers le « jardin de devant » et permet une certaine personnalisation et appropriation du logement.

- 1 Cité de la Clochette à DOUAI
- 2 Cité Darcy à HENIN-BEAUMONT
- 3 Cité de la Culbute à RAISMES
- 4 Cité du Pinson à RAISMES
- 5 Cité Maistre à MAZINGARBE

3 | LE RÔLE DES HABITANTS DANS LA STRUCTURATION DE L'HABITAT MINIER

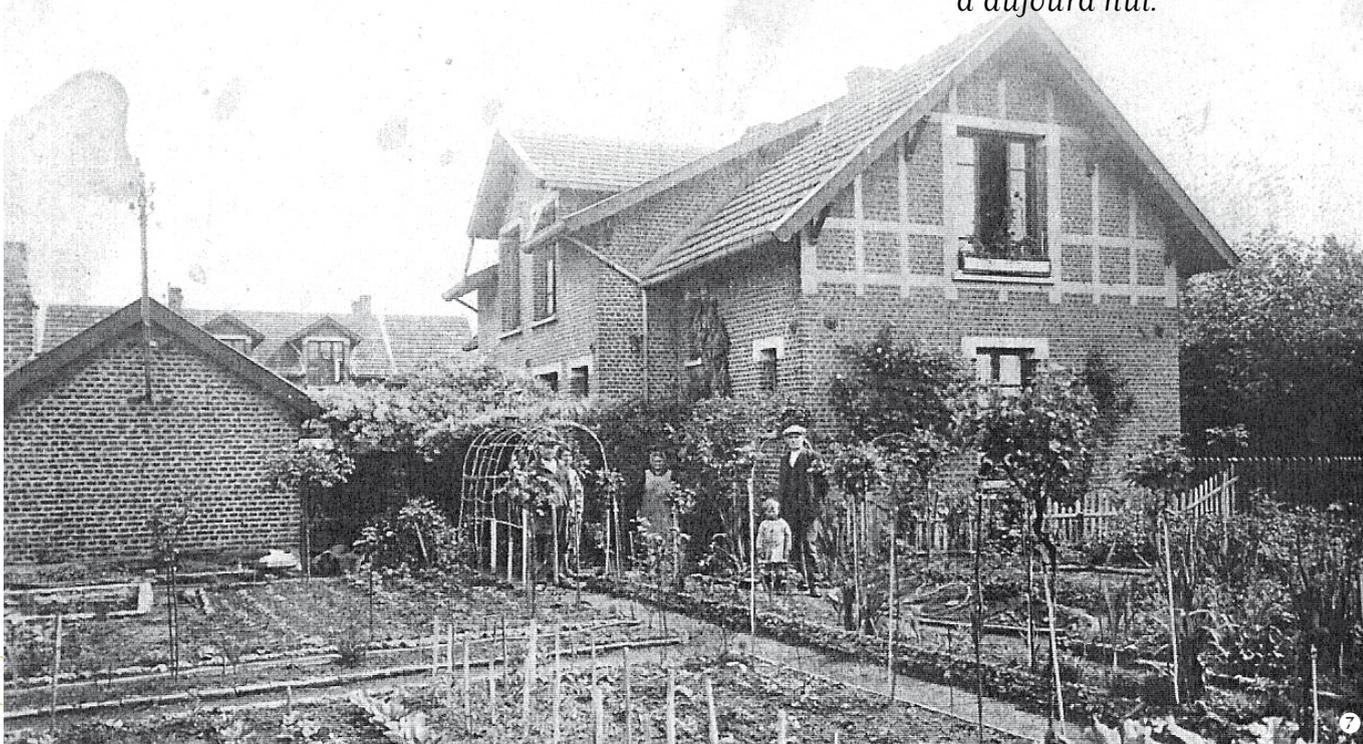


Les premiers corons trouvaient leurs origines dans **l'habitat rural**. Au commencement de l'exploitation minière, les mineurs étaient majoritairement d'**anciens ouvriers agricoles**.

Les ingénieurs des mines ont alors cherché à reproduire un type de logement adapté à leurs pratiques et à leur mode de vie. Ainsi, le plan des premiers corons (salle commune au rez-de-chaussée ouvrant sur la rue et

chambre à l'étage) correspond à un modèle d'habitat rural. Il se transformera progressivement avec l'amélioration du confort et l'évolution du logement minier. En revanche, d'autres caractéristiques issues de cette tradition rurale perdureront malgré les évolutions de l'habitat comme **le jardin ou les volumes ajoutés**. Communes aux diverses typologies de cités, ces caractéristiques **contribuent à créer l'identité de l'habitat minier**.

L'habitat minier représente un patrimoine culturel et social autant qu'architectural ou urbain. Sa typologie, l'organisation des pièces, la place du jardin, le rapport des maisons les unes avec les autres, traduisent le mode de vie spécifique des familles de mineurs d'autrefois, et continuent d'influencer les modes d'habiter des habitants d'aujourd'hui.



- 6 Cité du Garage à AUBERCHICOURT
- 7 Cité minière de la Compagnie des Mines de LENS

LA PLACE DU VÉGÉTAL



1



2



3



4



5

50 à 200 m², elle atteint 500 m² en 1900 et 1300 m² (record) dans les premières cités-jardin vers 1910. Par ailleurs, le jardin est **un moyen de contrôle** pour les compagnies minières. Des sanctions sont prévues à l'encontre des mineurs qui ne les entretiendraient pas suffisamment. Le temps passé à jardiner éloigne des velléités syndicales...

Les premiers jardins d'agrément apparaissent avec les cités-jardin. La maison est séparée de la rue par une plate-bande engazonnée, ponctuée d'arbustes décoratifs. Le jardin potager subsiste à l'arrière, ou sur le côté, mais il côtoie les arbres d'agrément et les clôtures décoratives, végétales ou en béton préfabriqué. Dans le même temps, apparaissent les **premiers parcs et alignements d'arbres** qui verdissent l'espace de la rue et créent une **continuité avec les jardins individuels**.

Dans certaines cités, l'évolution vers l'agrément se poursuit avec une architecture pittoresque qui, associée au végétal, donne à chaque cité une ambiance spécifique.

Dans les cités plus modernes, l'organisation du jardin reste proche de celles des cités pavillonnaires plus anciennes. En revanche, le vocabulaire moderniste des camus donne au végétal une dimension particulière. A l'échelle de l'habitation, le jardin devient le seul élément distinctif d'un logement à l'autre.

La localisation des cités, parfois en plein champ, contribue à renforcer cette présence du végétal. Il n'est pas rare de voir des rues offrir des perspectives sur un pré ou un champ cultivé.



6

- 1 Cité du 9 bis à LENS
- 2 Résidence du Parc à MERICOURT
- 3 Cité du Bois de Libercourt à LIBERCOURT
- 4 Cité 9 à LENS
- 5 Cité du Pinson à RAISMES
- 6 Cité Lemay à PECQUENCOURT

TRADITION DU VOLUME AJOUTÉ



Les habitants des premiers corons avaient l'habitude de construire des appentis dans leur jardin pour aménager **des clapiers, des poulaillers, des pièces de stockage** ou bien encore des ateliers ou des buanderies. Les ingénieurs responsables de la conception des logements ont progressivement intégré ces éléments dans les plans de construction pour les **produire en série**.



Au début, plusieurs typologies ont coexisté : **en fond de cour**, alignements de cabanes de tailles variées et accessibles de l'extérieur, puis **enfilade de cabanes sur la façade**, accessibles depuis le logement, et enfin un **volume unique côté jardin ou côté rue**. D'une architecture plus sommaire que le logement, ces volumes sont plus bas et ont une couverture indépendante.

Cette pratique du « **volume ajouté** » a résisté aux transformations typologiques et à l'évolution des pratiques. En effet, les **pièces « servantes »** continuent d'être conçues comme des adjonctions, bien qu'elles soient souvent prévues dans les plans d'origine. Progressivement, le confort s'améliore, notamment dans l'entre-deux guerres (salles d'eau, wc, fosses...), mais le « volume ajouté » ne disparaît pas pour autant. Dans les cités modernes (après 1946) où les salles d'eau et w.c. sont intégrés au volume principal des logements, on continue d'avoir en façade un décrochement qui rappelle cette tradition.



- 7 Cité 2 à MAZINGARBE et BULLY-LES-MINES
- 8 Cité de la Clarence à DIVION
- 9 Cité Bruno à DOURGES
- 10 Cité 9 à BARLIN et HERSIN-COUPIGNY
- 11 Cité du Garage à AUBERCHICOURT
- 12 Cité du Vieil Fort à DIVION

INDIVIDUALISATION ET DIFFÉRENCIATION



- ❶ Cité du Bois de Libercourt à LIBERCOURT
- ❷ Cité Notre-Dame à WAZIERS
- ❸ Cité du Pont à WINGLES
- ❹ Cité Foch à HENIN-BEAUMONT
- ❺ Cité 7 à BARLIN et MAISNIL-LES-RUITZ
- ❻ Cité Nouvelle du 1 à NOEUX-LES-MINES



La cité minière est une **forme d'habitat industriel** dont l'aspect homogène des alignements de maisons répétitives est une des caractéristiques. Pourtant, dans bon nombre de cités, il est difficile de trouver deux maisons parfaitement identiques.

Quand la cité est conçue par des architectes, c'est le **vocabulaire architectural** qui crée la différenciation entre les logements. Les modénatures

exploitent alors le potentiel illimité de la brique et mêlent des matériaux différents (brique rouge, brique grise, brique vernissée et colorée, ancrage métallique, brique peinte, enduit de ciment). L'exemple le plus marquant est donné par la Compagnie d'Aniche, qui, dans ses cités pavillonnaires de l'entre-deux guerres, réalise une modénature de briques différente sur chaque groupe de maisons.

Cette diversité, visible d'une maison à l'autre, est également le fait des habitants. Ils investissent leurs jardins bien sûr, mais cherchent également parfois à personnaliser leur façade, dans une **volonté de différenciation et d'appropriation**, que permet le principe du logement individuel.

La maison du propriétaire se distingue souvent de ses voisines par l'ajout d'un porche, d'un enduit ou d'un parement de fausses briques, parfois même d'une extension. Ces pratiques, qui correspondent à un désir légitime de confort et de personnalisation, nuisent pourtant souvent à la cohérence et à la qualité de l'ensemble de la cité, quand elles ne nuisent pas tout simplement à la salubrité du logement (ajout de briquettes ou d'un enduit de ciment sur la façade en terre cuite).

Pour les ensembles les plus remarquables, un accompagnement spécifique des propriétaires (**conseils, prescriptions, réglementations**) serait nécessaire afin de mettre en cohérence ces transformations avec le caractère architectural, urbain et paysager de la cité.



DES JARDINS PRIVÉS QUI QUALIFIENT L'ESPACE PUBLIC



Dans les coronas et les cités pavillonnaires, la rentabilisation de l'espace a engendré une proximité qui empêche l'autonomie des maisons et relativise l'intimité. Dans le rapport qu'entretiennent les maisons les unes avec les autres, le jardin joue un rôle fondamental. Il est un espace de perméabilité entre la sphère privée (la maison) et la sphère publique ou communautaire (la rue, la voie de

desserte). **Il participe à la qualification de la cité minière** en la différenciant d'un lotissement classique de villas individuelles.



Dans l'habitat minier, le jardin n'est pas hermétique, il n'est pas visuellement clos, il participe au paysage de la cité toute entière. En offrant des transparences, le jardin **facilite la lisibilité** et contribue à faire de la cité un **ensemble cohérent**. Il est un élément structurant et unifiant au même titre que l'architecture des maisons. Le gabarit des haies, leur hauteur, les essences qui les composent

jouent et joueront un rôle fondamental dans le maintien ou non des qualités urbaine et paysagères des cités minières.



- 7 Cité 2 à MAZINGARBE et BULLY-LES-MINES
- 8 Cité des Bouviers à HENIN-BEAUMONT
- 9 Cité de la Faisanderie à LIBERCOURT
- 10 Cité des Provinces (St-Pierre) à LENS
- 11 Cité du Moulin à SOMAIN
- 12 Coron des 120 à ANZIN et VALENCIENNES



En 150 ans, l'habitat minier a évolué en suivant les avancées de l'habitat patronal et en s'adaptant aux différentes politiques des compagnies minières. Au-delà des formes architecturales, ces évolutions se lisent avant tout dans les formes urbaines qui reflètent les transformations ayant jalonné l'histoire de l'habitat social et de l'urbanisme du XX^{ème} siècle en Europe.



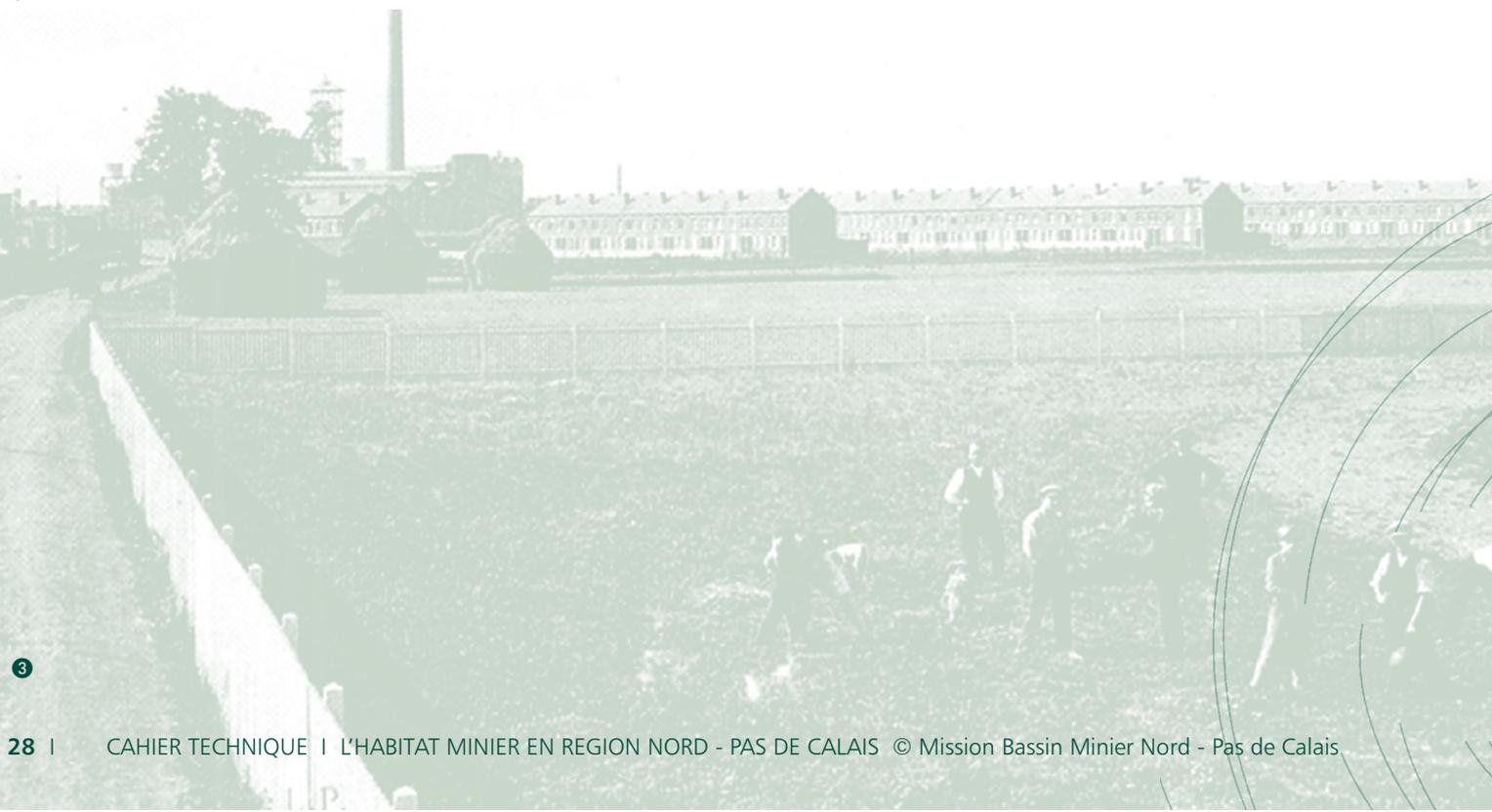
❶ Coron des 120 à ANZIN et VALENCIENNES
❷ Cité de Coupigny à HERSIN-COUPIGNY
❸ Coron de la délivrance à CARVIN

DU CORON À LA CITÉ MINIÈRE



Les différents types de cités qui composent l'ensemble de l'habitat minier du Nord - Pas de Calais (corons, cités pavillonnaires, cités-jardin et cités modernes) renvoient à des morphologies urbaines et à des **organisations socio-spatiales** plus qu'à des formes architecturales, même si leurs évolutions respectives se sont parfois faites de manière concomitante.

En effet, si les corons sont principalement composés de barreaux, il arrive que certains d'entre eux présentent des exemples de maisons indépendantes, comme c'est le cas du Coron d'Arenberg à Wallers. De la même manière, certaines cités pavillonnaires, comme la Cité 12 à Lens, possèdent des logements en barreaux. Dans cette dernière, l'habitat en bande continue sert à **structurer l'espace public** et à **mettre en scène** une place centrale par la réalisation d'un front bâti. Des logements indépendants créent une densité plus faible dans le reste de la cité, lui donnant un caractère pavillonnaire. Ici, les différentes typologies de logements, la structuration des espaces publics, la présence d'équipements (écoles, églises...) font de cette cité un « **morceau de ville** » qui témoigne avec force de l'existence d'un véritable « **urbanisme minier** ».





Les Cités Lemay et Sainte-Marie à PECQUENCOURT

PARTIE 2

TYPOLOGIES ET FORMES URBAINES DE L'HABITAT MINIER EN RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

- 1 | LES CORONS (1825 - 1890)
- 2 | LES CITÉS PAVILLONNAIRES (1867 - 1939)
- 3 | LES CITÉS-JARDIN (1904 - 1939)
- 4 | LES CITÉS MODERNES (1946 - 1970)



1 | LES CORONS

(1825 - 1890)

Au commencement de l'histoire de la mine (première moitié du XVIII^{ème} siècle), les compagnies minières n'étaient pas en capacité de répondre au besoin de logements pour accueillir les mineurs. Le territoire peu urbanisé de l'époque n'avait pas la capacité d'absorber les arrivées massives de populations ouvrières. Elles logeaient essentiellement chez l'habitant et dans les fermes, dans une situation précaire.



C'est la **Compagnie d'Anzin** qui, dans les années 1810, lance les premières constructions de logements de mineurs. **A partir de 1825**, elle rationalise la construction en créant ses premiers modèles de coron. Au milieu du XIX^{ème} siècle, ce type d'habitat s'installe sur l'ensemble du Bassin Minier et se développe en suivant l'avancée de l'exploitation d'est en ouest.

La garantie d'un confort minimum

Entre la rue et la courée, le coron est d'abord une **forme urbaine économique**. Les terrains achetés à bon prix à l'écart de la ville sont alors rentabilisés au maximum. Le coron est une forme d'**habitat en bande**, constitué d'alignements parallèles de 5 à 80 petites maisons identiques sur des parcelles étroites desservies par un **réseau de ruelles**. Diverses **installations communes** sont rassemblées à l'entrée du coron.

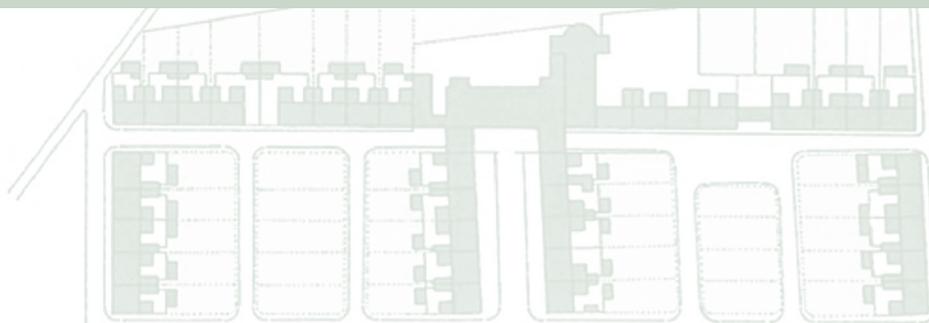
Les **jardins sont exigus** (entre 50 et 200 m²) ; les **logements de petite taille** (de 30 à 50 m²). Le plan de la maison évolua peu : une pièce unique au rez-de-chaussée (16 à 25 m²) faisait office à la fois de cuisine et de chambre pour les parents ; 1 à 3 chambres à l'étage pour les enfants (de 8 m² chacune) ; une cave pour entreposer le charbon, les pommes de terre et le tonneau de bière ; les toilettes sont situées dans une dépendance extérieure.

L'amélioration des conditions de vie

Au début de la Révolution Industrielle, le logement ouvrier est au cœur des débats politiques. Ce sont l'émergence des **thèses hygiénistes** et la **volonté de s'assurer le concours d'une main d'œuvre efficace qui incitent les industriels à améliorer les conditions de vie de leurs ouvriers**. En dépit de moyens limités, le confort et les conditions sanitaires des logements s'améliorent progressivement. Les premiers coron tirent parti des nombreuses expériences menées sur le logement ouvrier à la fin du XIX^{ème} siècle.

- ❶ Cité 2 à LENS
- ❷ Coron des 30 à ANZIN
- ❸ Cité 4 Sud à AVION
- ❹ Cité Chabaud Latour ancienne à DENAIN
- ❺ Coron des 120 à ANZIN et VALENCIENNES
- ❻ Cité du Transvaal à DIVION
- ❼ Cité de la Borne aux Loups à NOYELLES-GODAULT
- ❽ Coron de l'Eglise à LA SENTINELLE
- ❾ Cité de la Perche à LENS
- ❿ Plan d'un Coron : La Cité des Philosophes à VERMELLES





En 1867, le « **Coron des 120 à Anzin et Valenciennes** » est présenté à l'**Exposition Universelle** de Paris, comme étant un modèle de salubrité et de confort pour l'habitat ouvrier. Le coron est préféré aux ensembles de logements collectifs en milieu urbain. Il offrait des alignements clairs et était construit sur terrains secs en dehors des agglomérations. Les maisons

saines, carrelées, faciles à ventiler, les **puits d'eau potable**, les **fournils** et les **commodités** individuelles, rendaient les coron beaucoup **plus confortables et attractifs que l'habitat rural traditionnel** proposé aux ouvriers à l'époque.

La rationalisation du coron

Dans les années **1850-1890**, en pleine croissance de l'activité minière, le manque de terrains et de logements aboutit à une évolution du coron. Les « **barreaux** », ou alignements rigides de maisons, sont construits « à la chaîne ». Implantés parallèlement aux rues avec jardins à l'arrière et dépendances collées à l'habitation, ils adoptent une **composition plus urbaine**.

Choisie pour son seul caractère économique, la disposition en barreau ne dure pas. Les longues barres rectilignes sont très sensibles aux mouvements du sol et le découpage en unités plus petites permet de répondre au problème des affaissements miniers. Les barres de 60 à 80 habitations sont d'abord **fractionnées** (20 logements dos à dos), puis **regroupées par blocs** de 8 habitations, puis de 6, de 4 dos à dos, enfin de **2 mitoyennes**. Malgré les fractionnements successifs, les coron ont conservé un **fort alignement du bâti**.

La séparation progressive des logements répond également à la volonté d'**isoler les familles**. Les compagnies minières cherchent à éloigner le plus possible l'habitat des mineurs du modèle de logement collectif prôné par les « **utopistes collectivistes** » du **XIX^{ème} siècle**¹. Ainsi, la fragmentation des barreaux et le glissement progressif de la forme urbaine en coron vers la cité pavillonnaire sont issus de considérations à la fois **techniques, fonctionnelles et idéologiques**.



¹ Au XIX^{ème} siècle, Charles Fourier prêchait la solidarité et la vie communautaire. Il imagina une ville parfaite : Travail, Capital et Talent y étaient unis et tout un chacun y trouvait sa place. Il nomma cette cité de rêve « le phalanstère ». Cette utopie se matérialise dans le Familistère de Guise, fondé en 1880 par Jean Baptiste André Godin qui se définit lui-même comme « Fouriériste socialiste ».



LA CITÉ DES ÉLECTRICIENS BRUAY-LA-BUISSIÈRE (1861)

LA CITÉ N° 2 DE LA COMPAGNIE DES MINES DE BRUAY



Appelée « **Cité des Électriciens** » en référence aux noms de ses rues, la Cité 2 de la Compagnie des Mines de Bruay est la plus ancienne cité minière conservée dans la partie ouest du bassin minier.

Conçue en **1856**, elle est achevée en 1861 pour loger les ouvriers de la Fosse 1 de Bruay-La-Buissière ouverte en 1852, et aujourd'hui requalifiée en « ZAC des Provinces. ».

La plupart des logements de la cité sont **mono-orientés**, disposés en barreaux, de simple épaisseur, ou positionnés dos à dos. Les logements sont constitués d'un rez-de-chaussée habitable, d'une cave et d'un comble aménageable. Les dépendances (sanitaire, buanderie, clapiers) et le jardin sont situés en façade.

Les murs sont en **maçonnerie de briques ordinaires** (terre cuite, 6/11/22, mur épaisseur de 35 cm + enduit intérieur de 1 cm). La toiture de tuile flamande ancienne est portée par une charpente en chêne (ferme à entrain retroussé et pignons en brique).

Le **vocabulaire architectural** de façade est simple : linteaux cintrés, piédroits des baies marqués par un joint continu (l'encadrement des baies est parfois peint) et corniche en brique. Hormis l'installation d'un réseau d'eau potable, d'un évier en grès et de l'électricité, la Cité des Electriciens n'a quasiment pas évolué depuis sa construction. La conservation des carins (dépendances), des voyettes où la voiture n'a toujours pas accès, a permis à la cité de garder une **grande intégrité**. Elle est aujourd'hui un témoin exemplaire de l'ambiance architecturale des premières cités minières.

L'adjonction malheureuse de volets roulants, de constructions parasites, d'une batterie de garages mal desservie, ainsi que la démolition de certains « barreaux » sont venues altérer la qualité d'ensemble de la cité. Pourtant, l'irréversible n'a pas été commis et un projet de qualité pourra mettre en valeur son potentiel architectural et paysager, en prenant en compte son **intérêt patrimonial majeur**.

Surface cité : 1,7 h (0,7 h inoccupé)

Nombre de logements : 43

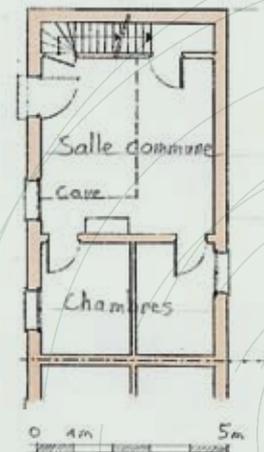
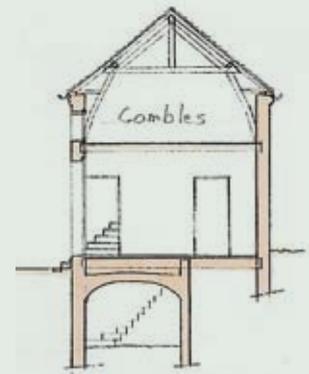
Propriétaire : SOGINORPA

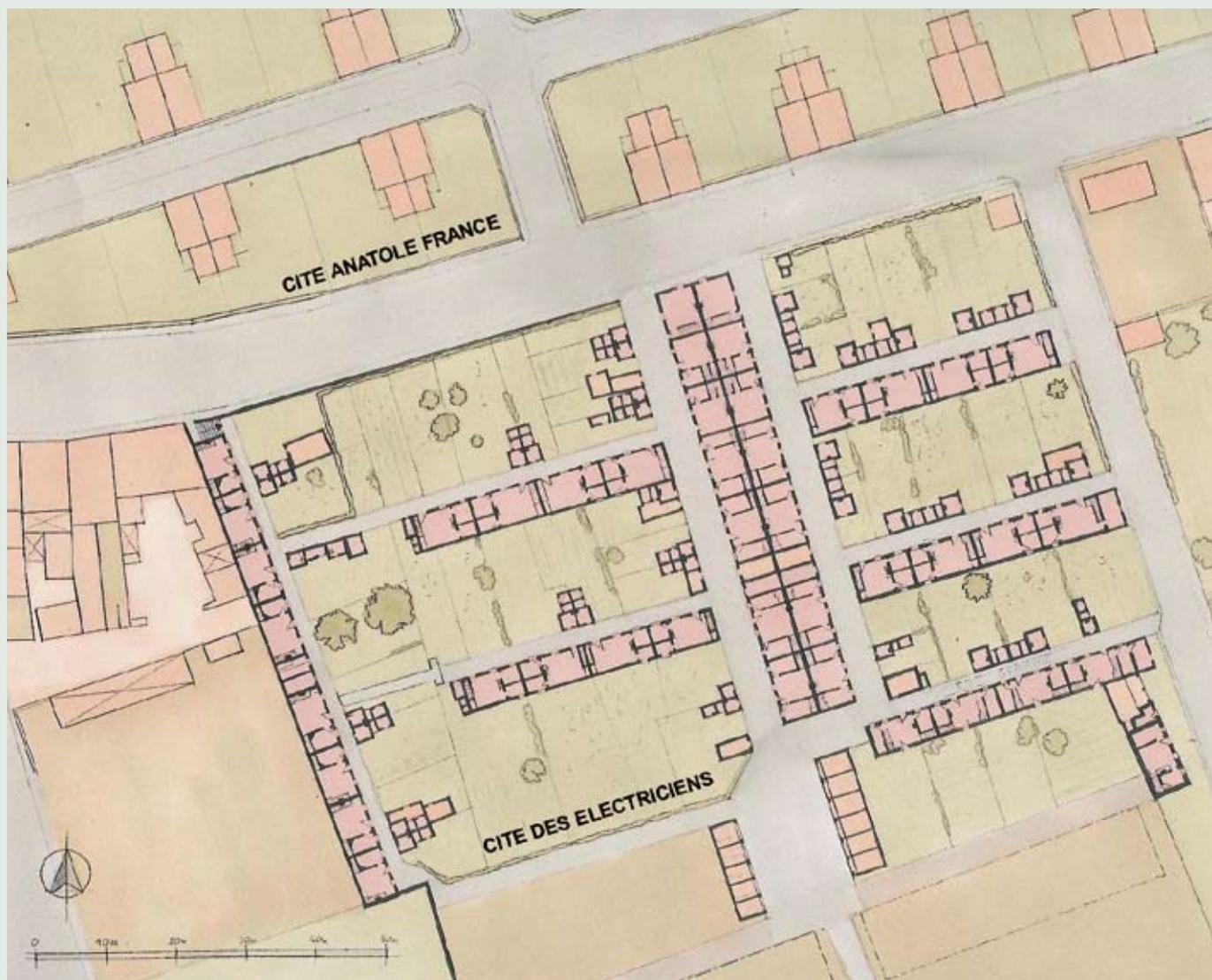
Logement courant :

Surface habitable : 32 à 46 m² (hors comble et cave)

- Nombre de pièces : 1 à 4

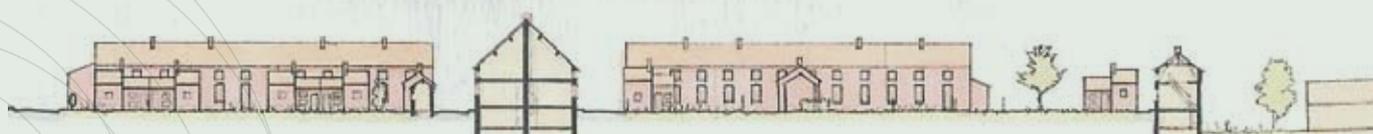
Terrain : 10 m x 20 m (grands jardins)





La cité aujourd'hui

La Cité des Électriciens a été identifiée comme site d'**intérêt communautaire**. Concernant sa réaffectation, un travail partenarial entre la Communauté d'Agglomération d'Artois Comm., la Ville de Bruay-La-Buissière, la Soginorpa, la DRAC et la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais a été engagé. Le futur projet devra être défini en synergie avec les projets touristiques et culturels de l'agglomération et répondre au contexte spécifique d'une cité minière d'intérêt patrimonial majeur.





MODÈLES DE LOGEMENTS DE CORONS



CITÉ 12 À LENS
Compagnie des Mines de Lens



CITÉ DE BOISGELIN ANCIENNE À MONTIGNY-EN-GOHELLE
Compagnie des Mines de Douges



CITÉ DES MARIONNETTES À LIÉVIN
Compagnie des Mines de Liévin



CITÉ DU NOUVEAU MONDE À BRUAY-LA-BUISSIÈRE
Compagnie des Mines de Bruay



CITÉ DES USINES À WAZIERS
Compagnie des Mines d'Aniche



CORON DES 120 À ANZIN ET VALENCIENNES
Compagnie des Mines d'Anzin

2 | LES CITÉS PAVILLONNAIRES (1867 - 1939)

La cité pavillonnaire est une forme de composition urbaine qui s'éloigne peu à peu de la rigueur des corons. Elle se compose de groupes de 2 à 4 logements, rassemblés dans une même bâtisse. Détachées les unes des autres, entourées de jardins, ces unités de logements créent un paysage urbain plus aéré, annonciateur des premières cités-jardin. Leur pignon donne fréquemment sur la rue et elles peuvent être construites en recul par rapport au trottoir.



Un nouveau mode d'implantation

Dans les premières cités pavillonnaires, les groupes de maisons sont alignés et disposés à **intervalle régulier**. La régularité de cette morphologie urbaine s'inspire de celle des corons. Cependant, les pignons ne sont plus aveugles, ils commencent à s'ouvrir, acquérant un véritable statut de façade. L'architecture de ces cités reste rationaliste comme

celle des corons, mais **le logement gagne en confort**. La surface habitable du logement atteint **70 m² en moyenne**, s'adaptant à la taille des familles. Les dépendances sont construites en série et **les jardins sont plus grands**.

Progressivement et en lien avec la montée en puissance des compagnies, le vocabulaire architectural s'enrichit de modénatures de briques variées. Les façades, autrefois monotones, **s'affinent et se diversifient**. Les ingénieurs « éclairés » travaillent les modénatures, introduisent des rythmes, des répétitions, des alternances et commencent à utiliser la couleur comme élément de décor et de différenciation.

De grandes cités horizontales

La cité se structure : l'implantation régulière des maisons, les effets de répétitions, la **création de grandes perspectives** sont emblématiques de cette période de montée en puissance des compagnies. La cité ouvrière prend de plus en plus d'ampleur dans le paysage. **Plus grande et plus aérée que les corons**, elle compte fréquemment jusqu'à 400 maisons. La taille et l'architecture des logements deviennent un outil de mesure de la puissance d'une compagnie.

En pleine phase d'expansion de l'activité minière, dans une période où le travail ne manque pas, le logement est utilisé par les compagnies comme un **moyen d'attirer et d'enraciner sa main d'œuvre**. La maison doit satisfaire les attentes du mineur alors que l'espace urbain et l'organisation



- ❶ Cité de la Chapelle à OIGNIES
- ❷ Cité Hardy ancienne à FRESNES-SUR-ESCAUT
- ❸ Cité Jeanne d'Arc à BARLIN



spatiale de la cité sont conçus comme des outils de contrôle.

La cité est **séparée de la ville**, en lien direct avec l'espace de production. Cette localisation est un élément qui contribue fortement à l'apparition d'une **communauté spécifique** et dépendante de la mine. Cette culture particulière d'habiter est encore sensible aujourd'hui chez les « **ayants-droit** » ¹

qui représentent près de 50% des habitants des cités.

Parallèlement, les pratiques culturelles dans la cité évoluent.

Le loisir apparaît, associé aux activités encadrées par la compagnie.

Les hiérarchies au travail sont respectées dans l'affectation des logements selon leur niveau de confort et leur localisation par rapport à la fosse. Les maisons construites par la compagnie sont louées à bas prix et leur entretien, à la charge des habitants, est régulièrement surveillé.

Des « morceaux » de ville

De manière générale, la **cité pavillonnaire est monofonctionnelle**, focalisée sur le logement, avec une insuffisance d'équipements collectifs. Toutefois, **quelques expérimentations font exception**. En effet, certaines compagnies tentent d'introduire des éléments d'une structure urbaine classique (places, voies hiérarchisées, alignements d'arbres ...) et des équipements collectifs. L'exemple le plus remarqué est celui des **Compagnies de Lens et de Béthune** (secteur de Grenay) qui construisent dès 1890 des églises, des écoles et des bâtiments destinés aux œuvres sociales (dispensaire, école ménagère, salle des fêtes ...).

Les ravages de la Grande Guerre

La quasi totalité des cités de l'agglomération lensoise et de l'ouest du Douaisis est **rasée** pendant la Première Guerre Mondiale. De 1918 à 1928, un grand nombre sont **reconstruites à l'identique**, parfois agrandies notamment dans les concessions des Compagnies de Lens et de Béthune.



- ④ Cité 4 à LENS et ELEU DIT LEUWETTE
- ⑤ Cité n°33bis des Musiciens à BRUAY-LA-BUISSIÈRE et DIVION
- ⑥ Cité des Soeurs à BARLIN
- ⑦ Cité Marsilly à ESCAUDAIN
- ⑧ Cité n°33 des Musiciens à BRUAY-LA-BUISSIÈRE
- ⑨ Plan d'une cité pavillonnaire : la Cité des Brebis à MAZINGARBE et BULLY-LES-MINES

1 Statut spécifique du mineur et de sa femme après la nationalisation des compagnies minières (voir CITES MODERNES « un nouveau statut pour les mineurs » page 48). On nomme ainsi les anciens mineurs ou femmes d'anciens mineurs qui vivent encore aujourd'hui dans les cités minières.

LA CITÉ SOULT ANCIENNE FRESNES-SUR-ESCAUT (1873)



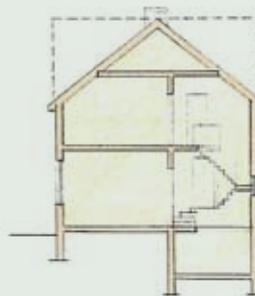
La Cité Sould Ancienne est une cité pavillonnaire. L'implantation du bâti respecte l'**orthogonalité et une stricte répétitivité**. La cité est composée de logements groupés par quatre. Les habitations sont alignées, chaque entrée correspond à l'un des quatre murs pignons, ce qui constitue une originalité puisqu'en général, les groupes de 4 logements sont constitués de maisons d'angle, disposées en carré.

L'architecture du logement utilise un **langage rationaliste** dont le seul motif est celui des matériaux de construction : la brique pour les murs et l'ardoise pour les toitures. Le plan du logement est proche de celui des premiers corons, c'est-à-dire une salle commune au rez-de-chaussée ouvrant directement sur l'extérieur et 3 chambres, dont 2 mansardées.

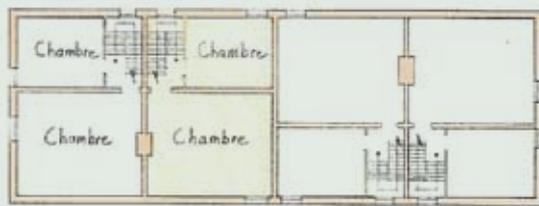
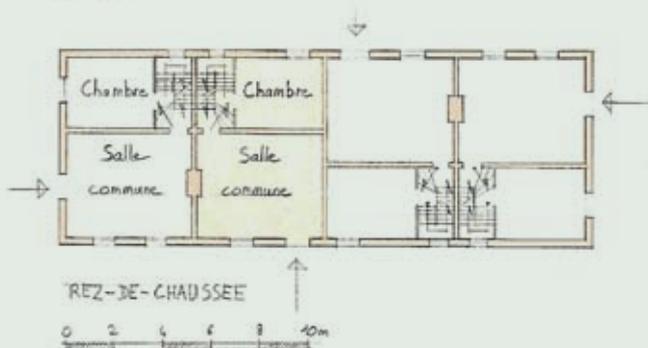
A proximité de la Cité Sould Ancienne, se trouvent d'autres cités minières construites après 1945, un **centre de soins de la Sécurité Sociale Minière** d'une architecture remarquable, non loin du centre-ville, avec la place de la mairie et le parc Joliot-Curie.



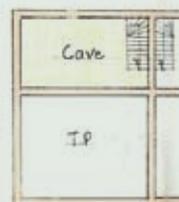
FAÇADE



COUPE

1^{ER} ETAGE

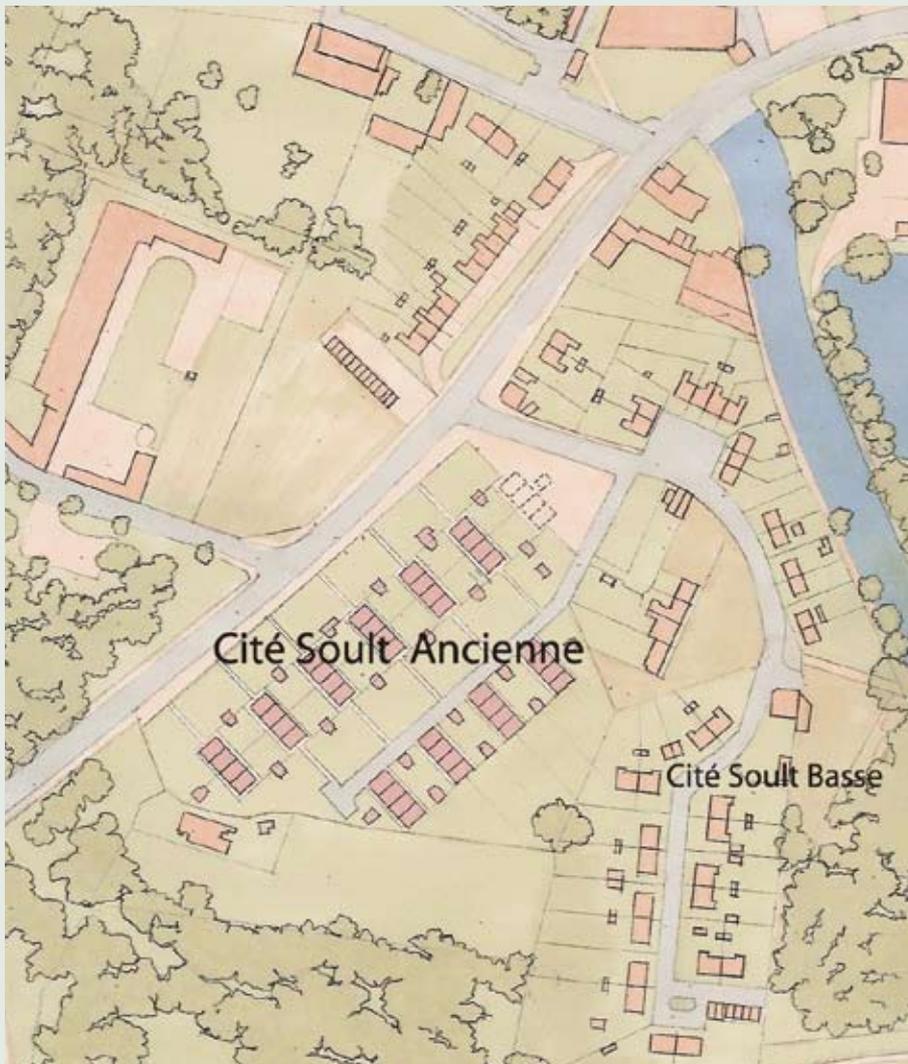
REZ-DE-CHAUSSEE



CAVE

La Cité Sould Ancienne bénéficie d'un environnement d'une **qualité environnementale exceptionnelle** puisque les anciennes friches industrielles avoisinantes ont fait l'objet d'opérations de **requalification**. Des espaces tels que le **Site Sabatier, la Mare à Goriaux, le Lavoir Rousseau, l'Etang d'Amaury, la base de loisirs de Chabaud-Latour et l'ancienne Fosse Ledoux** sont un atout considérable à la fois pour la qualité de vie de la cité, pour le Bassin minier et pour la région toute entière.

Surface cité : 1,9 h
Nombre de logements : 40
Propriétaire : PARTENORD HABITAT
Logement courant :
 Surface habitable : 66,4 m² (+cave)
 Nbre de pièces : salle commune + 3 chambres
 Terrain : 20 m x 24 m (grands jardins)



Ces **grands espaces verts** et diversifiés complètent la palette riche qu'offre le **Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut** dans les domaines de la protection de la nature et des loisirs.

Dans un environnement beaucoup plus proche, la cité profite du contact avec le parc paysager Joliot-Curie et de la proximité immédiate de l'Escaut.

La cité en 2006

D'abord vouée à la démolition, cette cité a été sauvée grâce à une volonté politique municipale affirmée et à l'implication de partenaires conscients de son fort potentiel urbain, architectural, paysager et patrimonial (Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord...). Propriété de Parténord Habitat, la cité a fait l'objet de prescriptions architecturales rigoureuses pour permettre une restauration de qualité. Elle est aujourd'hui au cœur d'un projet de renouveau urbain ambitieux basé sur la valorisation du patrimoine bâti comme atout du renouvellement urbain.



MODÈLES DE LOGEMENTS DE CITÉS PAVILLONNAIRES



CITÉ 5BIS ET 30 À BRUAY-LA-BUISSIÈRE ET DIVION
Compagnie des Mines de Bruay



CITÉ DE LA FERRONNIÈRE À DOUAI-FRAIS MARAIS
Compagnie des Mines d'Aniche



CITÉ DE LA FOSSE 10 À BILLY-MONTIGNY ET ROUVROY
Compagnie des Mines de Courrières



CITÉ DU MOULIN À FOUQUIÈRES-LES-LENS
Compagnie des Mines de Courrières



CITÉ DU PUIITS N°2 À QUIÉVRECHAIN
Compagnie des Mines de Crespin



CITÉ ST-ROCH À THIVENCELLE
Compagnie des Mines de Thivencelle

3 | LES CITÉS-JARDIN (1904 - 1939)

Le concept de cité-jardin, énoncé en 1898 par l'anglais **Ebenezer Howard**¹ correspond à un changement radical dans la manière de gérer le développement urbain. Il porte un regard nouveau sur la manière de concevoir l'habitat en général.



¹ Né à Londres en 1850 et décédé à Welwyn Garden City en 1928, E. Howard milita à partir de 1879 dans le mouvement socialiste anglais. Autodidacte, il avait été profondément marqué par la lecture de deux livres : *Progress and Poverty*, de Henry George (1881) et *Looking Backward* (1889), l'utopie de l'américain E. Bellamy. Ce furent là les sources de son propre ouvrage, paru en 1898 : *Tomorrow : A Peaceful Path to Social Reform* (*Demain : une voie pacifique vers la Réforme sociale*). Cet ouvrage sera réédité en 1902 sous un nouveau titre : *Garden-Cities of Tomorrow* (*Cités-Jardin de Demain*). Dans cette nouvelle utopie, se trouvait exposée la théorie de la garden-city. En 1889, E. Howard créa l'Association des Garden-Cities. Dès 1903, celle-ci a pu acquérir à Letchworth le premier terrain à construire afin de bâtir la première cité-jardin. A peine un an plus tard, la Compagnie de Dourges construisait la cité Bruno.



de vie et d'équilibre que l'homme trouve dans la nature » - introduction du végétal, air pur, eau propre, lumière.

Howard propose notamment qu'une attention particulière soit portée à la **qualité paysagère** des ensembles urbains et que le tracé des rues soit sinueux. Par sa répercussion internationale, ce nouveau schéma et cette **nouvelle théorie urbaine** donnent très rapidement naissance à de nombreuses **interprétations et appropriations**.

L'habitat minier du Nord - Pas de Calais n'explore ces théories qu'à une certaine échelle. Le Français **Benoît-Levy**, contemporain de Ebenezer Howard, propose la réalisation de **cités-jardin « industrielles »** aux dirigeants des charbonnages français, ne gardant du concept de « ville-jardin » que son apparence paysagère. Ainsi, les nouvelles cités-jardin construites par les compagnies minières se différencient des cités pavillonnaires essentiellement par la forme et la hiérarchisation des voies, une densité plus faible (**15 à 20 logements à l'hectare**), un positionnement plus varié des maisons sur la parcelle, une importance plus grande donnée au jardin et au **confort** en général, à l'extérieur comme à l'intérieur du logement. En réalité, les cités-jardin du Bassin Minier Nord - Pas de Calais sont surtout le produit d'un mariage entre la vision humaniste de Ebenezer Howard et les thèses paternalistes et productivistes des compagnies minières.



La Compagnie de Dourges ouvre la voie

Dès 1904, au moment même où Ebenezer Howard cherche à vulgariser son concept de cité-jardin, la **Société des Mines de Dourges** est la première à construire en France des cités sur ce modèle. Elle réalise entre 1904 et 1914 quatre cités-jardin : les Cités Bruno, Promper, Darcy et Margodillot. Elle est

très rapidement suivie par les Compagnies de Lens et d'Anzin. C'est surtout dans la période d'entre-deux guerres que les compagnies minières se lancent dans un programme ambitieux de construction de ce nouveau type d'habitat. Les cités-jardin apportent un extraordinaire **enrichissement des formes urbaines et architecturales**, une attention accrue portée aux espaces extérieurs et au **cadre de vie du mineur** en général.

Un concept adapté aux politiques des compagnies minières

Deux facteurs principaux expliquent l'appropriation et l'adaptation des principes d'Ebenezer Howard à l'habitat minier. Tout d'abord, en proposant un **développement urbain indépendant des villes**, les cités-jardin sont parfaitement adaptées à la politique foncière que mènent les compagnies : création d'enclaves foncières, maintien des mineurs à proximité de la fosse et éloignement de la vie publique. En outre, la construction de cités attractives entre les deux guerres, permet aux compagnies d'attirer et de fidéliser une main d'œuvre précieuse dans une période où s'intensifie la production.

Les destructions engendrées par la **Première Guerre Mondiale** joueront également un rôle décisif dans le développement des cités-jardin. Les conséquences du conflit sont très lourdes : traversés par la principale ligne de front de 1914 à 1918, le Lensois et une partie du Douaisis sont dévastés. Au lendemain de la guerre, les politiques de reconstruction sont partagées entre la nécessité de **préserver l'identité culturelle** des territoires dévastés et l'opportunité de **moderniser l'habitat**. Un grand nombre de cités minières sont reconstruites à l'identique, en réutilisant les anciennes fondations restées plus ou moins intactes. Pour les nouvelles constructions de logements, **certaines compagnies suivent une logique d'entreprise tournée vers l'avenir** et s'engagent dans la modernité en favorisant l'essor de la cité-jardin. En construisant des **cités avant-gardistes**, elles font la démonstration de leur puissance et de leur dynamisme.

Pendant l'entre-deux guerres, la production charbonnière s'intensifie et voit la création de nombreuses fosses, toutes associées à de vastes programmes de construction de logements. Dans ce contexte, **la rentabilité** prend le dessus sur le renouvellement formel et se traduit concrètement par une **accumulation de grandes cités** et une normalisation à l'extrême du bâti. Très répandu, ce type de cité minière est caractérisé par une **densité de bâti plus élevée**, un tracé de voirie aléatoire et un bâti plus dense composé d'une alternance de quelques types d'habitations groupées. Les acquis de la cité-jardin se réduisent à des **traitements paysagers d'agrément**.

Une architecture pittoresque

Le principe de la cité-jardin ne fournit pas de règles pour l'architecture des édifices car il s'agit avant tout d'un **procédé d'organisation urbaine**. Mais avec l'arrivée des architectes dans la conception de l'habitat minier, l'attention portée au dessin des voies, au traitement des espaces publics est renforcée par une **nouvelle conception de l'architecture associant confort et esthétisme**. Plus que jamais **outil de différenciation et de promotion** pour les compagnies, l'aspect des maisons est radicalement modifié et l'accent est désormais mis sur la **variété des logements**. Ils se distinguent par leurs façades et leurs toitures, introduisant originalité et fantaisie : fractionnement des volumes, polychromie des frises de briques, toitures à quatre pans débordant largement des pignons et des façades.

La palette des matériaux s'enrichit avec l'apparition du béton, des enduits de ciment, des pierres meulières, de la peinture silicatée... Naissant de la volonté de rompre avec le rationalisme des constructions pavillonnaires, le **style pittoresque** s'impose par des éléments de décors tirés d'**images régionalistes** extérieures à la région Nord - Pas de Calais : formes et décors des baies, faux-colombages en ciment, utilisation de pierres meulières.



- ① Cité Berce Gayant à WAZIERS
- ② Cité Promper à HÉNIN-BEAUMONT
- ③ Cité du Pinson à RAISMES
- ④ Cité des Quarante à GRENAY
- ⑤ Cité Foch à HÉNIN-BEAUMONT
- ⑥ Cité Taffin à VIEUX-CONDÉ
- ⑦ Résidence du Parc à MÉRICOURT
- ⑧ Plan d'une cité-jardin : la Cité Foch à HÉNIN-BEAUMONT



LA CITÉ DECLERCQ OIGNIES (1933)

Le Carreau de Fosse 9 / 9 bis de Oignies

L'ancienne fosse Declercq-Combrez est l'un des quatre **grands sites de la mémoire minière** conservés en l'état dans le Bassin Minier Nord – Pas de Calais. Elle est un ensemble cohérent qui témoigne avec force de **l'organisation à la fois spatiale et sociale du travail** à la mine et de ses évolutions au cours du XIX^{ème} siècle. Outre les éléments directement liés à l'extraction du charbon (2 chevalements, 2 puits, les salles des machines), le 9/9bis de Oignies a gardé ses locaux administratifs, ses ateliers, son emblématique « salle des pendus », ses vestiaires et ses locaux techniques.

Mais l'exploitation du charbon a également **modelé le paysage au-delà des limites de la fosse** : des terrils, un parc à bois où étaient entreposés les matériaux nécessaires à l'étalement des galeries souterraines et un réseau de voies ferrées (les cavaliers) utilisé pour le transport du charbon.

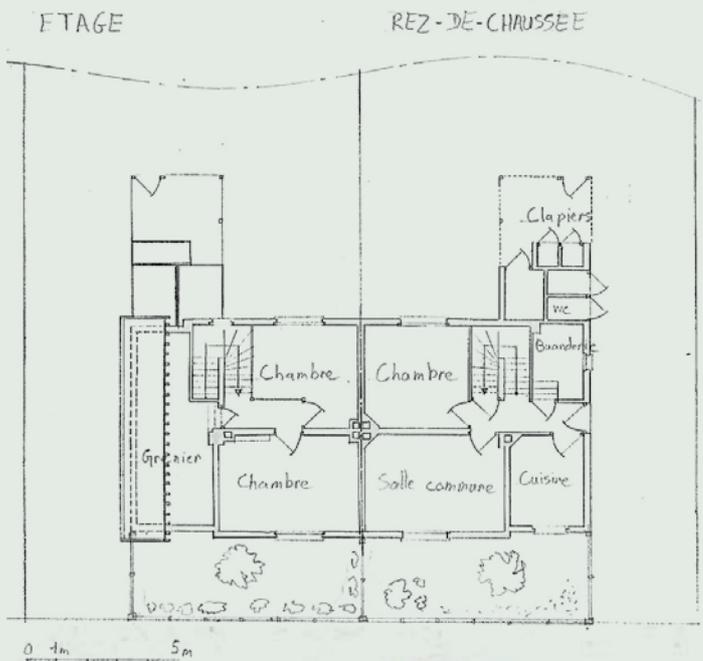
La construction du site intervient après la Première Guerre Mondiale, dans le contexte du redressement économique de la région. **Les travaux débutent en 1927** à l'initiative de la **Compagnie des Mines de Dourges**. L'extraction commence en août 1933.

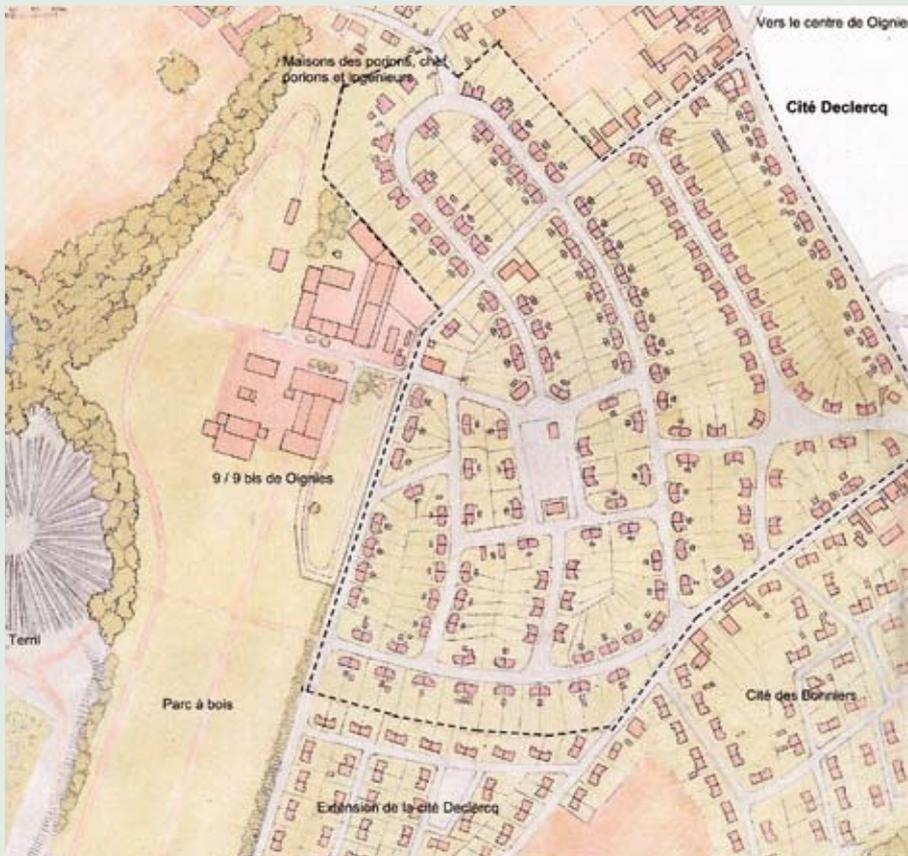
A la veille de la Seconde Guerre Mondiale, le site bat des records de productivité, il témoigne de l'évolution du mode d'extraction et des importantes **évolutions techniques** qu'a connu l'exploitation minière dans le Nord-Pas de Calais (l'électricité sous très haute tension comme force motrice, les cages d'ascenseur à plusieurs étages, les treuils bicylindroconiques...).

Le 21 décembre 1990 sur le Carreau de Fosse du 9/9bis de Oignies est effectuée la **dernière remontée de charbon**. Cette date marque l'arrêt officiel de l'activité minière dans le bassin du Nord - Pas de Calais. En raison de cette fermeture tardive, le site n'a pas été démantelé en surface, les machines sont en place et en état de marche. Il a fait l'objet d'une protection au titre des **Monuments Historiques** en février 1994.

Le renouveau d'une friche industrielle

La reconquête de la fosse 9-9 bis s'est construite en tenant compte d'un large périmètre de réflexion, témoin de l'empreinte spatiale de l'exploitation charbonnière et de l'urbanisme minier. Le projet, porté par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, répond au pré-programme établi lors de la consultation préalable au lancement du marché de définition : **créer, vivre et travailler dans un parc, un patrimoine humain support d'un nouveau développement**, un projet d'excellence en matière de **développement durable**.





Modifications récentes :

Couvertures, aménagements sanitaires divers et chauffage, voiries et réseaux.

La cité en 2006 :

Les matériaux sont dégradés, le traitement des façades est hétérogène, en raison des ventes et rénovations, les jardins sont encombrés de constructions parasites.

La deuxième vie de la fosse du 9-9 bis s'articulera autour de **trois thèmes** : le développement d'une offre dédiée à la **musique** (sensibilisation, création, pratique et diffusion), des **activités économiques diversifiées** (accompagnement de la plate-forme multimodale Delta 3 avec accueil de services à haute valeur ajoutée dans le domaine de la logistique, du tourisme d'affaires et des services d'accueil : restauration, hébergement) et la **valorisation patrimoniale**. L'équipe conduite par Isabelle Héroult et Yves Arnod, architectes, a proposé un réinvestissement total du patrimoine bâti de la fosse, en utilisant les machines, comme éléments monumentaux de décor. L'appréhension d'ensemble sera conforté par l'aménagement d'un **grand parc** qui donnera une cohérence d'ensemble au site et sera le support d'une **promenade d'interprétation patrimoniale**.

La Cité Declercq

Un site d'exploitation ne pouvait se concevoir sans logements. Dans la Cité Declercq, l'architecture des maisons est dite « pittoresque », car elle introduit un style architectural régionaliste incongru dans le Bassin Minier. On le retrouve dans d'autres cités de la Compagnie, à Hénin-Beaumont (Cités Foch et Darcy nouvelle), à Dourges (Cité Bruno nouvelle), ou encore à Evin-Malmaison (Cité Cornuault). L'ensemble des pièces « servantes » (cuisines, buanderies) sont intégrées dans le corps principal du logement, sous une toiture unique rappelant celle des chalets de montagne.

La forme de la cité qui se développe en arc de cercle autour du carreau de fosse met en scène les bâtiments d'extraction et démontre l'**interdépendance entre l'espace de travail et l'habitat**. L'implantation des maisons, leur orientation, l'ouverture systématique des pignons vers la fosse créent un lien **visuel permanent** entre l'espace privé du mineur et son lieu de travail. Il est une marque tangible de l'**encadrement du mineur** par la compagnie, jusque dans sa vie sociale et domestique.



Le Métaphore : projet de salle de diffusion sonore et musicale

Surface cité : 26 h
Nombre de logements : 312
Propriétaire :
 SOGINORPA
Logement courant :
Surface habitable :
 65 m²
Nombre de pièces : 4
Terrain : 10 m x 40 m



MODÈLES DE LOGEMENTS DE CITÉS-JARDIN



CITÉ CORNUAULT À EVIN-MALMAISON
Compagnie des Mines de Dourges



CITÉ DE LA CLOCHETTE
Compagnie des Mines d'Aniche



CITÉ DES JARDINS À GRENAY
Compagnie des Mines de Béthune



CITÉ DE LA SUCRERIE À SIN-LE-NOBLE
Compagnie des Mines d'Aniche



CITÉ 7 DE BÉTHUNE À MAZINGARBE
Compagnie des Mines de Béthune



CITÉ DES ACACIAS À CONDÉ-SUR-L'ESCAUT
Compagnie des Mines d'Anzin

4 | LES CITÉS MODERNES (1946 - 1970)

A la fin de la deuxième Guerre Mondiale, la France doit se reconstruire ; le pays compte sur l'industrie charbonnière pour se relever. Pour remplir le défi de la « **Bataille du charbon** », l'industrie minière doit être réformée.



1



2



En mai 1946, les 18 compagnies minières sont nationalisées et regroupées en une entité unique, les Houillères du Bassin Nord- Pas de Calais (HBNPC). Parallèlement, le **statut du mineur** est adopté le 15 juin 1945 : il unifie la corporation sous un seul et même règlement, du galibot à l'ingénieur.

L'article 23 de ce statut stipule que le mineur, ainsi que sa femme, devient un **ayant-droit** à qui, les Houillères doivent le logement et le chauffage gratuit en compensation des efforts extraordinaires consentis pour la reconstruction et le redressement de la France. Le logement fait désormais partie des **avantages en nature** : le mineur peut en bénéficier pendant sa retraite et les veuves de mineurs bénéficient d'un logement à vie.

Industrialisation de la construction

La **nationalisation des Houillères** modifie profondément la politique du logement qui devient la même pour l'ensemble du bassin minier et entraîne une **banalisation de la construction**. Les décisions sont centralisées, les logements sont identiques partout et l'identité urbaine des communes minières qui venait de la fragmentation du territoire en compagnies indépendantes disparaît. Les idées **fonctionnalistes** et l'industrie du bâtiment dominant l'économie de la construction d'après-guerre.

La Bataille du charbon a pour conséquence une très **forte augmentation du nombre de mineurs** qu'il faut à tout prix loger. Pendant la guerre, **plus d'un tiers des 90 000 logements miniers a été détruit**, or les besoins augmentent. Le parc des logements est à reconstruire et à moderniser. Face à l'ampleur de la tâche, les techniciens alors influencés par la **Charte d'Athènes**¹, se tournent vers une **industrialisation et une rationalisation** de la construction en adoptant peu à peu les principes de l'**architecture moderne**.



3

¹ En 1933, Le Corbusier participe, dans le cadre des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), à la rédaction de la Charte d'Athènes, texte jetant les bases de l'urbanisme progressiste défini par les quatre fonctions élémentaires : habiter, travailler, se recréer, circuler. L'architecte propose l'idée utopique d'un nouveau modèle de villes, créées pour le bien de la collectivité. Nécessitant l'emploi de moyens radicaux, les réalisations envisagées privilégient la dimension fonctionnelle par le biais d'une gestion plus rigoureuse et rationnelle de l'habitat et de l'espace.

Mais, dans un premier temps, l'urgence de la reconstruction, doublée par la nécessité d'accueillir de nouveaux travailleurs, a incité les Houillères à construire des **baraquements en bois**, autrefois destinés aux prisonniers de guerre. Ils sont prioritairement destinés à loger les nouveaux immigrés arrivés en masse à l'image de la Cité des Marocains à Pecquencourt.

En 1959 dans l'objectif d'accélérer la construction, les Houillères adoptent le procédé industriel des « **Camus Hauts** », du nom de l'ingénieur qui les a conçus. L'édifice est un assemblage de **panneaux standardisés fabriqués en usine** et « montés » sur le chantier avec une grue en 14 jours. En 1960, apparaissent les premiers « **Camus Bas** », d'un seul niveau, à 1, 2 ou 3 chambres pour accueillir des pensionnés ou des petites familles.

Pour pallier le manque d'habitations pour les retraités, on construit des petits logements dits « **Type 100** » (jusqu'au **Type 106**) d'une surface moyenne de 30 à 40 m², puis des logements plus grands, les « **Type 230** » (jusqu'au **Type 233**). En général, ces cités étaient implantées sur les terrains résiduels entre la route et la voie ferrée, ou dans des angles habituellement inexploitable.

Les logements « Camus »

La doctrine moderniste de la Charte d'Athènes a directement influencé le choix du procédé de fabrication, et la **nouvelle typologie d'habitat** proposée par le procédé « Camus ».

Le « Camus » est **fonctionnel et moderne**. Désormais, toutes les fonctions essentielles du logement (séjour, chambres, cuisine, salle de bain et toilettes ...) sont intégrées dans le corps principal de l'habitation. Aujourd'hui, ils souffrent pourtant d'une distribution intérieure inadaptée.

Leur principal attrait réside dans leur construction de plain-pied, recherchée par les personnes âgées ou à mobilité réduite. Les « Camus Hauts » sont rejetés pour une absence de contact avec le jardin, une organisation intérieure mal répartie et une trop forte ressemblance avec l'habitat collectif.

Construits au départ pour une durée de vie limitée à 25 ans, ces logements ponctuent encore aujourd'hui l'ensemble du Bassin Minier. Par leur volumétrie (un logement de plain-pied avec une toiture en appentis), leurs couleurs (prédominance du gris), leurs matériaux (béton gravillonné, fibrociment, fibre de verre), ils ont une **image qui contraste avec les constructions traditionnelles en brique**. La question de leur préservation et de leur mise en valeur en tant que patrimoine architectural se pose de manière particulière. Contrairement au reste du parc minier qui acquiert progressivement une reconnaissance patrimoniale, les « Camus » souffrent encore de leur image de « préfa ». Ils n'en restent pas moins les **témoins de l'avant-gardisme** dont a fait preuve le Bassin Minier Nord - Pas de Calais en terme d'habitat ouvrier.

La mise en valeur architecturale et urbaine des « Camus » pourra se faire en acceptant et en assumant leur **esthétique moderniste**. Outre les améliorations nécessaires liées au confort, cette mise en valeur passe par une **transformation d'image** qui sache tirer parti des éléments qui distinguent les « Camus » du reste du parc minier (logement de plain-pied, simplicité des formes, modularité, texture originale du béton, luminosité).



4



5



6



7

- 1 Cité 9 bis à LENS et LIÉVIN
- 2 Cité des Bureaux Est à LIÉVIN
- 3 Cité des Hauts-Près à LALLAING
- 4 Cité du Moulin à ANZIN
- 5 Cité du Stade à NOEUX-LES-MINES
- 6 Cité de la Nouvelle Solitude à CONDÉ-SUR-L'ESCAUT
- 7 Résidence d'Artois à SALLAUMINES
- 8 Plan d'une cité moderne : la Cité Camus à ANGRES



LA CITÉ DU BOIS DURIEZ LALLAING (1962)

Une commune minière

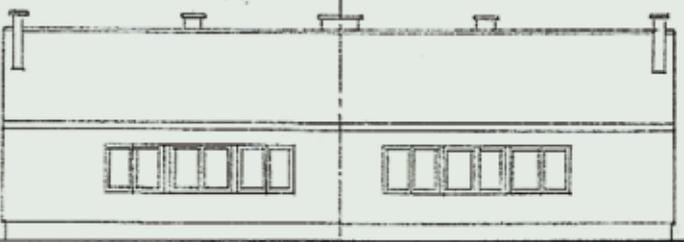
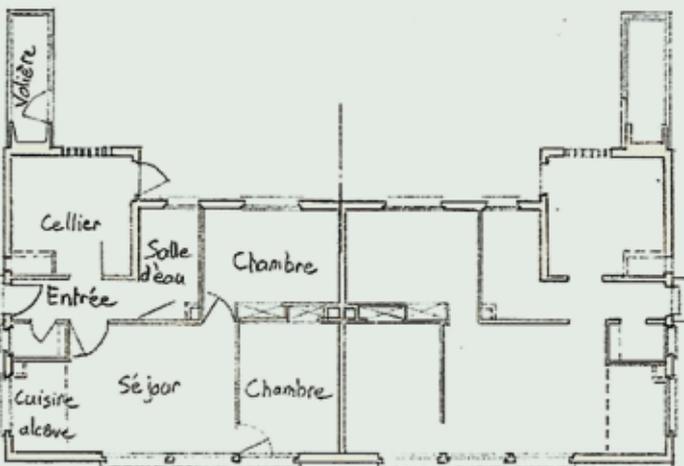
La commune de **Lallaing** qui s'est développée à partir d'un ancien bourg rural, comporte aujourd'hui **sept cités minières construites entre 1908 et 1962** par la **Compagnie des Mines d'Aniche**, puis par le **Groupe Minier de Douai**.

La **Cité pavillonnaire du Nouveau Monde** (1908) et la **Cité-jardin du Moucheron** (1925-30) dont seules quelques maisons subsistent, témoignent de l'époque de croissance de l'industrie minière. L'ensemble des autres cités sont construites après 1945. Elles sont composées essentiellement de **Camus** et de **Type 230**. Construites en plein champ, ces cités minières ont créé un continuum urbain entre Lallaing et Montigny-en-Ostrevent. Elles accueillent indifféremment les ouvriers des fosses situées de part et d'autre de ces communes.

Les **difficultés sociales et la récession démographique** qui ont suivi la fermeture des fosses, l'**inadaptation de certains logements** à la demande des nouveaux locataires non mineurs, ont incité la Soginorpa à se lancer dans une campagne de démolition dans le secteur de Lallaing. Dès les années 90, la Cité des Hauts-Prés et la majeure partie de la Cité des Agneaux, toutes deux composées en grande partie de logements de type camus hauts, ont été démolies. Par ailleurs, la Cité-jardin du Moucheron a presque entièrement disparu pour permettre la construction de la « rocade minière » (A21).

La **Cité du Bois Duriez**, quant à elle, fait l'objet d'un projet de **renouvellement urbain**. Elle est enclavée, entourée de pâtures et de fossés restreignant tout contact avec le reste de la commune. Seul l'axe central est-ouest les relie.

Tournée sur elle-même, cette cité moderne a une morphologie assez particulière : de l'extérieur de la cité, on ne perçoit que l'arrière des maisons, les cabanons construits par les habitants et la profusion d'antennes de télévision et de cheminées qui couronnent l'architecture de toits plats, donnant le sentiment d'une cité totalement introvertie. Cette coupure avec l'environnement immédiat a été accentuée par la construction de la « rocade minière » (A21), qui longe le sud de la cité et agit comme une frontière brutale qui la sépare du reste de l'urbanisation.

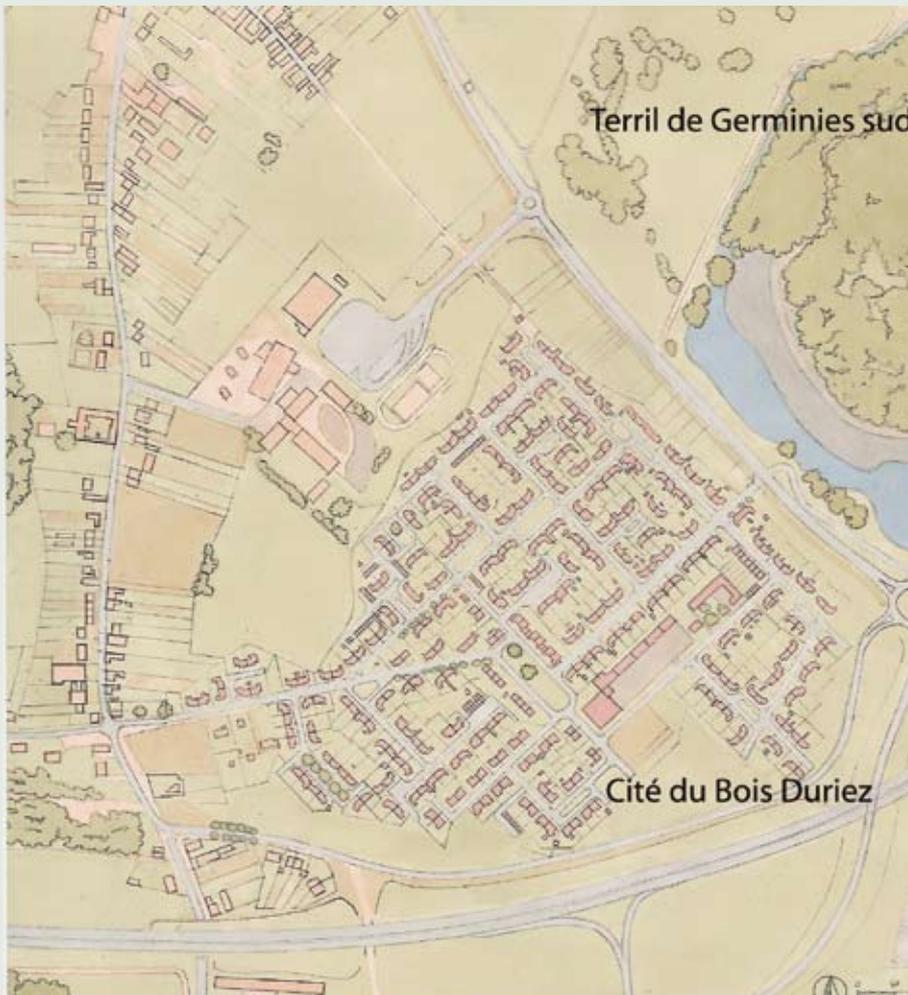


La cité aujourd'hui

Les travaux de restructuration de la cité ont commencé; ils s'inscrivent dans une opération de renouvellement urbain qui doit s'achever en 2011.

Cette opération prévoit :

- le repeuplement de la cité en renforçant l'attractivité résidentielle : désenclavement fonctionnel (accès et services de proximité), valorisation du bâti existant et diversification de l'offre d'habitat par la création de nouvelles typologies.
- le déploiement du centre ancien vers la cité : urbanisation de friches et de délaissés, ajout ou confortement d'équipements structurants à l'échelle de la commune.
- la création d'axes forts, de liaisons, l'ouverture de voies d'accès, la structuration et la valorisation des cheminements à l'intérieur de la cité.



Surface cité : 19,6 h
Nombre de logements : 328
Propriétaire :
SOGINORPA, SONACOTRA
Logement courant :
Surface habitable :
62 m² (Camus Bas)
42 à 76 m² (Autres logements)
Nombre de pièces : séjour,
cuisine, cellier, salle d'eau, wc,
1 à 3 chambres



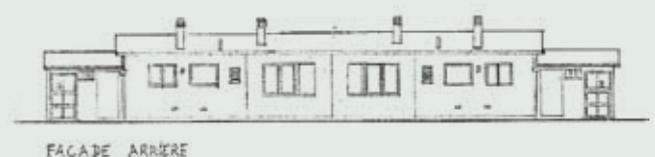
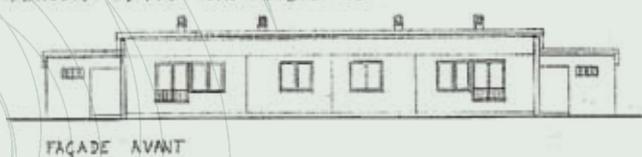
Par ailleurs, la cité devrait tirer parti à terme de la mise en œuvre de la **Trame Verte du Bassin Minier**¹. Deux de ses boucles, la 3 et la 6 passeront au cœur de la cité en créant un lien direct entre un **ancien cavalier et le terril de Germinies sud**.

Au sein de la cité, est mise en œuvre une **gestion alternative des eaux de pluie**. Les noues plantées qui sont en cours de réalisation, participent à une meilleure gestion des ressources en eau, elles accompagnent la mise en valeur des espaces urbains. Les espaces ainsi créés feront partie intégrante de la Trame

1 La Trame Verte du Bassin Minier est un schéma de développement qui poursuit deux objectifs principaux : le développement et la protection des milieux naturels et des ressources d'une part, et la détente et les loisirs, d'autre part. En tirant parti des terrils, des anciens cavaliers et des anciennes friches requalifiées, en offrant une lecture transversale des composantes du paysage minier, la mise en œuvre de la Trame Verte contribue, par un effet levier, à un changement d'image et constitue un facteur de développement pour l'ensemble du Bassin Minier.

Verte du Bassin Minier, démontrant que patrimoine minier et patrimoine naturel peuvent participer de concert à l'attractivité et au renouveau du territoire.

MAISON TYPE CAMUS BAS C3





MODÈLES DE LOGEMENTS DE CITÉS MODERNES



CITÉ DES FLEUVES À BRUAY-LA-BUISSIÈRE
Groupe d'Auchel – Bruay



CITÉ DES HAYETTES À BRUAY-LA-BUISSIÈRE
Groupe d'Auchel - Bruay



CITÉ DES ECLUSETTES À PECQUENCOURT
Groupe de Douai



CITÉ DU NIVEAU À SIN-LE-NOBLE
Groupe de Douai



CITÉ DU PARC DE ROLLENCOURT À LIÉVIN
Groupe de Lens-Liévin



CITÉ DU MARÉCHAL LECLERC À ANNAY-SOUS-LENS
Groupe de Lens-Liévin

CONCLUSION

RÉHABILITER L'HABITAT MINIER, UN ENJEU SOCIAL ET PATRIMONIAL



Reconnues, lors de leur construction, pour leur confort avant-gardiste et leur qualités architecturales, les cités minières nécessitent souvent de lourdes interventions pour intégrer les normes de confort actuelles.

Les premières interventions de mise aux normes, nécessaires mais non suffisantes, n'ont pas été en mesure de rattraper tout le retard pris par une gestion déficiente de la part de Charbonnages de France. 45 000 logements ont été démolis depuis 1971 et des cités jugées trop vétustes sont encore aujourd'hui menacées de disparition.

Malgré un effort constant de la Soginorpa, environ 8 000 logements, ne répondant pas aux critères de « logement décent » établis par la loi **SRU**, sont encore en attente de rénovation (absence de salle d'eau avec production d'eau chaude et de toilettes intérieures). La rénovation de ces logements, nécessitant une intervention lourde de type **AHR**, est conditionnée par l'intervention préalable du **GIRZOM**. Les salles d'eau n'étant apparues qu'après la Première Guerre Mondiale, il est nécessaire d'augmenter la surface habitable sous forme d'extensions afin d'accueillir les équipements de confort moderne. Dans certains cas, le regroupement de logements peut être nécessaire ou préférable.

20 000 autres logements, sommairement améliorés par le passé, sont également visés par la loi SRU (absence de chauffage central et menuiseries déficientes) et doivent faire l'objet de rénovations de type **AHC** ou **AHP**.

Ces travaux, financés en partie par l'**ANAH**, doivent répondre à un cahier des charges strict qui a souvent contraint financièrement le bailleur à opter pour une surface ajoutée inférieure à 14m². Cette surface ne permet pas de résoudre le problème d'exiguïté des séjours inhérent à la typologie d'origine.

De ce fait, si les campagnes de rénovation entreprises depuis la création du GIRZOM ont permis de rendre les logements plus décents d'un point de vue sanitaire, elles n'ont pas toujours été en mesure de garantir l'attractivité des cités minières. Des efforts restent à faire concernant l'habitabilité ou même, l'aspect de certains logements, pour que cet habitat social puisse satisfaire les populations actuelles et s'adapter aux exigences des clientèles futures.



- ❶ Cité de la Fosse 6 à LABOURSE
- ❷ Cité des Bonniers à OIGNIES
- ❸ Corons d'Aix à BULLY-LES-MINES
- ❹ Cité du Nouveau Monde à BRUAY-LA-BUISSIÈRE
- ❺ Cité Barrois à PECQUENCOURT
- ❻ Les Vieux Corons à DOUAI-DORIGNIES



La population qui occupe actuellement ces logements est majoritairement constituée de foyers à faibles revenus : le revenu moyen d'un ménage arrivant dans le parc minier de Maisons et Cités en 2004 était de 1 153 € (APL et AL incluses) et environ 30% avaient des revenus mensuels inférieurs à 910 €.

Si l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et l'Allocation Logement (AL)

permettent d'amortir en partie l'augmentation des loyers consécutifs aux travaux d'amélioration, une part importante de cette augmentation reste à la charge des locataires. Ce constat interroge sur la capacité qu'auront les habitants les plus démunis à profiter des avancées en termes de confort ainsi que sur les marges de manœuvre dont disposeront les bailleurs en terme de rénovation (essentiellement Soginorpa). L'équation est complexe puisqu'il s'agit d'offrir des solutions de restauration et de gestion qui puissent à la fois satisfaire les exigences socio-économiques et porter une attention particulière à l'identité architecturale et paysagère d'un parc d'habitat social unique. Il semble donc essentiel de mettre en place un mode de gestion qui puisse garantir le respect de cette identité tout en accompagnant l'évolution nécessaire des logements. La pérennité d'un tel bien passe par sa capacité d'adaptation aux nouveaux modes d'habiter.

Un certain nombre d'expériences ont d'ores et déjà prouvé cette capacité d'adaptation des cités minières et témoignent de la mise en valeur des qualités architecturales et paysagères permises par ses restaurations de qualité.

LA VALORISATION DU PATRIMOINE DES CITES : UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Bassin Minier est un territoire de contrastes. Il a été pendant longtemps l'exemple d'un développement non durable. Ce territoire a été perçu avant tout comme une matière première à exploiter coûte que coûte. L'arrêt de l'activité charbonnière l'avait laissé meurtri physiquement, économiquement et socialement. Cependant, cet acharnement à produire a également engendré, outre les innovations dans les domaines scientifiques, techniques, médicaux et sociaux, un paysage physique et culturel spécifique, un patrimoine bâti de qualité, un habitat innovant, riche d'enseignements.

Loin de toute muséification, préserver et valoriser le patrimoine minier tout en tirant parti des qualités architecturales, urbaines et paysagères des cités, contribuera à repenser l'attractivité résidentielle, à favoriser la mixité sociale, à créer un environnement de qualité et à réussir l'ouverture du territoire.

C'est pourquoi il faut se donner les moyens d'une gestion adaptée pour protéger et tirer parti de cet héritage, afin de limiter l'effet des pressions qu'il subit, afin d'anticiper les évolutions pour garantir des transformations de qualité et faire des cités minières un habitat d'avenir adapté à la fois à la nécessité du renouvellement des populations et au devoir de ne pas abandonner celles d'aujourd'hui.

C'est tout le sens de la démarche collective portée par l'association Bassin Minier Unesco et qui vise à inscrire le Bassin Minier sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

■ **Loi SRU** : Loi Solidarité et Renouveau Urbain (13 décembre 2000)

■ **ANAH** : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

■ **GIRZOM** : Groupe Interministériel de Restructuration des Zones Minières, créé en 1972, qui alloue chaque année aux communes minières, des enveloppes budgétaires destinées aux travaux de VRD, préalable nécessaire à la rénovation des logements.

■ **AHR** : Amélioration de l'Habitat Rénovation, réalisée à la suite de la mise aux normes des VRD (financements GIRZOM). L'AHR concerne l'ensemble du logement : couverture, isolations, menuiseries, salle de bain, WC intérieur, généralement construction d'une extension et installation du chauffage central. Le coût moyen global est de l'ordre de 46,43K€ dont 18,9% issue d'une aide de l'ANAH.

1 055 logements traités en AHR en 2004, 8 139 logements encore à traiter en AHR

■ **AHC** : Amélioration de l'Habitat Complémentaire, qui porte sur des logements sommairement améliorés. Prestations finales identiques à l'AHR. Coûts moyens qui atteignent 30,50K€, avec une aide de l'ANAH à hauteur de 16,4%.

1 053 logements traités en AHC en 2004

■ **AHP** : Amélioration de l'Habitat Partielle : rénovation moins lourde que le AHC : chauffage central, isolation de la toiture, menuiseries PVC. Coût moyen global estimé à 18,13K€, dont 15,4% d'aide issue de l'ANAH.

1 142 logements traités en AHP en 2004

■ **CdF** : Charbonnages de France

Sources : Observatoire Logement 2005 ; Maisons et Cités

BIBLIOGRAPHIE

- BREITMAN Marc et Nada, « **Les Maisons des Mines** », Edition Mardaga, Liège, 1996.
- FORBRAS Anne-Sophie, « **L'ex-Pays Minier du Nord-Pas de Calais, un imbroglio de territoires** », in Anthropologie du Bassin Minier, collection , IFRESI, janvier 1999.
- GRAHAL, « **Valorisation et mise en réseau du patrimoine minier du NPDC, état des lieux, tranche ferme** », MBM, Janvier 2002
- LE MANER Yves, « **Du coron à la cité, un siècle d'habitat minier dans le Nord - Pas de Calais 1850-1950** », Collection « Mémoire de Gaillettes » n°1, Centre Historique Minier de Lewarde, Lille, Décembre 1995.
- LENFANT Henri, « **Bruay-la-Buissière, réhabilitation de la Cité n°2 dite Cité des Electriciens** », Rapport de DESS Réhabilitation Urbaine, Faculté des Sciences Appliquées de Béthune, Agence SOGINORPA de Bruay-la-Buissière, Juin 2001
- MONS Dominique et DEBOUDT Jacky, « **Mémoire de l'habitat du Nord - Pas de Calais** », revue « Urbanismes et architecture » de l'Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement du Nord - Pas de Calais (ORHA), Publications d'architecture et d'urbanisme
- PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT, « **Histoire et paysages de Scarpe et d'Escaut** », collection des « Cahiers de la Connaissance », Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, Septembre 2003
- SACOMI, « **Projet de ville de Fresnes-sur-Escaut (Nord)** », Société d'Aménagement des Communes Minières, Septembre 1997

RÉFÉRENCES DIVERSES

Cabinet SANDT, « Base de données cités minières »

CARTOGRAPHIES ET PLANS

SOGINORPA, Agences locales

Centre Historique Minier de Lewarde, service des archives

L'ensemble des plans montrés ont été redessinés par la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Cet ouvrage a été réalisé avec le concours de :





**L'HABITAT MINIER
EN RÉGION
NORD - PAS DE CALAIS**

HISTOIRE ET ÉVOLUTION 1825-1970
TOME I

Directeur de Publication :

Gilbert Rolos

Directeur de la rédaction :

Yves Dhau Decuypère

Comité de rédaction :

Raphaël Alessandri, Catherine Bertram, Brigitte Huttner,
Alexis Delinselle, Naïma Maziz

Photographies : Centre Historique Minier Nord - Pas de Calais de
Lewarde, Conseil régional Nord - Pas de Calais, Mission Bassin Minier Nord -
Pas de Calais, D. Della Franca (Ville de Liévin), Philippe Frutier

Conception graphique : Stéphane Descamps

Impression : Nord' Imprim

© Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais - juin 2006 (tirage 5 000 ex.)
réédition septembre 2008

LES CITÉS MINIÈRES, TÉMOINS D'UN TERRITOIRE D'EXCEPTION ET D'INNOVATION : LE BASSIN MINIER NORD - PAS DE CALAIS



Le développement constant et l'évolution de l'habitat minier depuis près de 150 ans a fortement contribué à la transformation du paysage urbain et humain du bassin minier de la région. Aujourd'hui, les cités minières qui jalonnent l'ancien territoire minier sont un « livre ouvert » sur l'ensemble des avancées techniques, urbaines, architecturales et sociales, depuis la révolution industrielle jusqu'aux prémices de l'urbanisme moderne.

Aucun autre territoire en Europe ne donne à voir une telle concentration de cités ouvrières. Certaines sont d'une qualité exceptionnelle, toutes participent à l'identité culturelle et paysagère du Bassin Minier Nord - Pas de Calais. En terme d'habitat et d'aménagement, elles font de ce territoire un espace d'exception.

La publication du premier tome du cahier technique consacré à l'habitat minier en région Nord-Pas de Calais, à l'heure de la candidature bien engagée du Bassin Minier du Nord-Pas de Calais sur la liste du Patrimoine mondial, a comme objectif de mettre en lumière l'histoire et la richesse d'un patrimoine extraordinaire que constitue le grand parc régional des logements miniers. Des corons aux « camus », en passant par les cités-jardin, les nombreuses innovations, l'audace des compagnies des mines reconnues dans différentes expositions universelles et valorisées dans des brochures techniques, ont permis aux cités minières d'être précurseurs dans le domaine de l'habitat patronal.

Le second tome ouvrira le chapitre de l'évolution du patrimoine minier dans sa phase de réhabilitation, depuis les années 1970, menée sous l'impulsion des élus locaux qui ont manifesté leur volonté d'être associés à la gestion de ce parc pour le rendre plus conforme aux besoins et aux aspirations de la population. Les cités minières sont un patrimoine vivant qui a réussi à rester attractif au travers de ses évolutions. Inscrit dans l'histoire politique et sociale du territoire, l'habitat minier s'impose tout naturellement comme levier de développement pour l'avenir.

MISSION BASSIN MINIER NORD - PAS DE CALAIS

Carreau de Fosse 9/9bis
Rue du Tordoir - CS30016 OIGNIES
62213 CARVIN cedex
Tél. +33 (0)3 21 08 72 72
Fax +33 (0)3 21 08 72 70
accueil@missionbassinminier.org
www.missionbassinminier.org

